

1. Le rôle de la France dans la zone sud de l'Océan Indien.
2. Lieutenant-colonel (terre) Francis BORDACHAR
3. 29 Février 2000
4. Division A
5. Mémoire de géopolitique.
6. Ebauche d'étude géopolitique de l'action et du rôle de la France dans la zone sud-ouest de l'océan Indien à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.: Aujourd'hui la France détient encore dans l'océan Indien des positions anciennes qui en font un pays riverain et qui sont d'une grande importance pour notre rayonnement et notre politique étrangère dans le monde. En effet, suite au retrait de la Russie, les Etats Unis apparaissent aujourd'hui comme la seule super puissance de cette région du globe. Confrontée à la volonté hégémonique américaine et à l'émergence de puissances régionales, la France, seule puissance européenne riveraine de l'océan Indien, doit faire valoir ses atouts culturels, économiques et militaires pour maintenir son rang de puissance moyenne et présenter aux nombreux pays de cette zone une alternative séduisante à la redistribution des rôles qui s'opère depuis 1991.
7. Francophonie, Recamp, océan Indien, Lomé, coopération militaire.



# LA FRANCE ET L'OCEAN INDIEN

## *LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN*



*Ebauche d'étude géopolitique de l'action et du rôle de la France dans la zone sud-ouest de l'océan Indien à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*

LCL BORDACHAR Francis  
7<sup>e</sup> PROMOTION CID 1999-2000

<b>LA FRANCE ET L'OCEAN INDIEN</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>CADRE GENERAL</b>	<b>6</b>
LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'OCEAN INDIEN	6
INTERETS STRATEGIQUES ET RESSOURCES ECONOMIQUES DE L'OCEAN INDIEN	8
LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DANS L'OCEAN INDIEN	15
<b>LES ACTEURS EXTERIEURS A L'OCEAN INDIEN</b>	<b>21</b>
LES ETATS UNIS ET L'OCEAN INDIEN	21
LA FRANCE ET L'OCEAN INDIEN	24
LA FRANCE DANS LA ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN AU XX <sup>EME</sup> SIECLE	28
<b>CONTESTATION DE LA PRESENCE FRANCAISE</b>	<b>33</b>
LES REVENDICATIONS TERRITORIALES	33
UNE INFLUENCE FRANCAISE DE PLUS EN PLUS MENACEE	34
<b>LES ATOUTS DE LA FRANCE EN OCEAN INDIEN</b>	<b>44</b>
LES DIMENSIONS STRATEGIQUES DE LA PRESENCE FRANCAISE	44
LES DIMENSIONS ECONOMIQUES DE LA PRESENCE FRANCAISE	45
LES ACCORDS DE LOME	46
LA FRANCOPHONIE	49
LA COOPERATION MILITAIRE	55
<b>CONCLUSION</b>	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE :</b>	<b>64</b>

# **INTRODUCTION**

Alors que la région de l'océan Indien est restée relativement calme après la deuxième guerre mondiale elle est devenue, depuis le début des années 1970 et le premier choc pétrolier, le théâtre de plusieurs conflits internationaux.

Après 1945, la rivalité entre les puissances mondiales issues du dernier conflit s'exerce principalement en Europe et en Asie. Les espaces maritimes jugés essentiels à ce moment là sont l'océan Atlantique, la Méditerranée et l'océan Pacifique. L'océan Indien, à la périphérie, est considéré comme une zone de moindre importance.

Deux événements vont cependant contribuer à le faire sortir de l'oubli relatif dans lequel il était tombé. En 1967, la fermeture du canal de Suez oblige les navires commerciaux et militaires de toute nationalité à reprendre la route du Cap. En 1973, l'embargo sur les livraisons de pétrole met en évidence la dépendance des pays occidentaux à l'égard des importations pétrolières de la région du golfe Persique. Jusque dans les années 70, les problèmes de sécurité du monde occidental se posent principalement en termes militaires et sont essentiellement centrés sur l'Europe. En 1973, l'occident tout entier prend conscience de son implication dans les problèmes du Proche-Orient et plus globalement de l'ensemble du monde.

Aujourd'hui la France détient encore dans l'océan Indien des positions anciennes qui en font un pays riverain et qui sont d'une grande importance pour notre rayonnement et notre politique étrangère dans le monde. En effet, suite au retrait de la Russie, les Etats Unis apparaissent aujourd'hui comme la seule super puissance de cette région du globe. Confrontée à la volonté hégémonique américaine et à l'émergence de puissances régionales, la France, seule puissance européenne riveraine de l'océan Indien, doit faire valoir ses atouts culturels, économiques et militaires pour maintenir son rang de puissance moyenne et présenter aux nombreux pays de cette zone une alternative séduisante à la redistribution des rôles qui s'opère depuis 1991 ainsi qu'à la toute puissance des Etats Unis.

Le but de ce mémoire, malheureusement contraint dans ces ambitions par des délais de réalisation trop restreints, est de montrer, dans un tel contexte, les atouts que représentent, pour notre pays mais également pour l'Union Européenne, nos territoires et possessions ultra marines d'océan Indien, ainsi que le rôle que pourrait avoir, à l'avenir, la France dans "ces îles où l'on parle français".

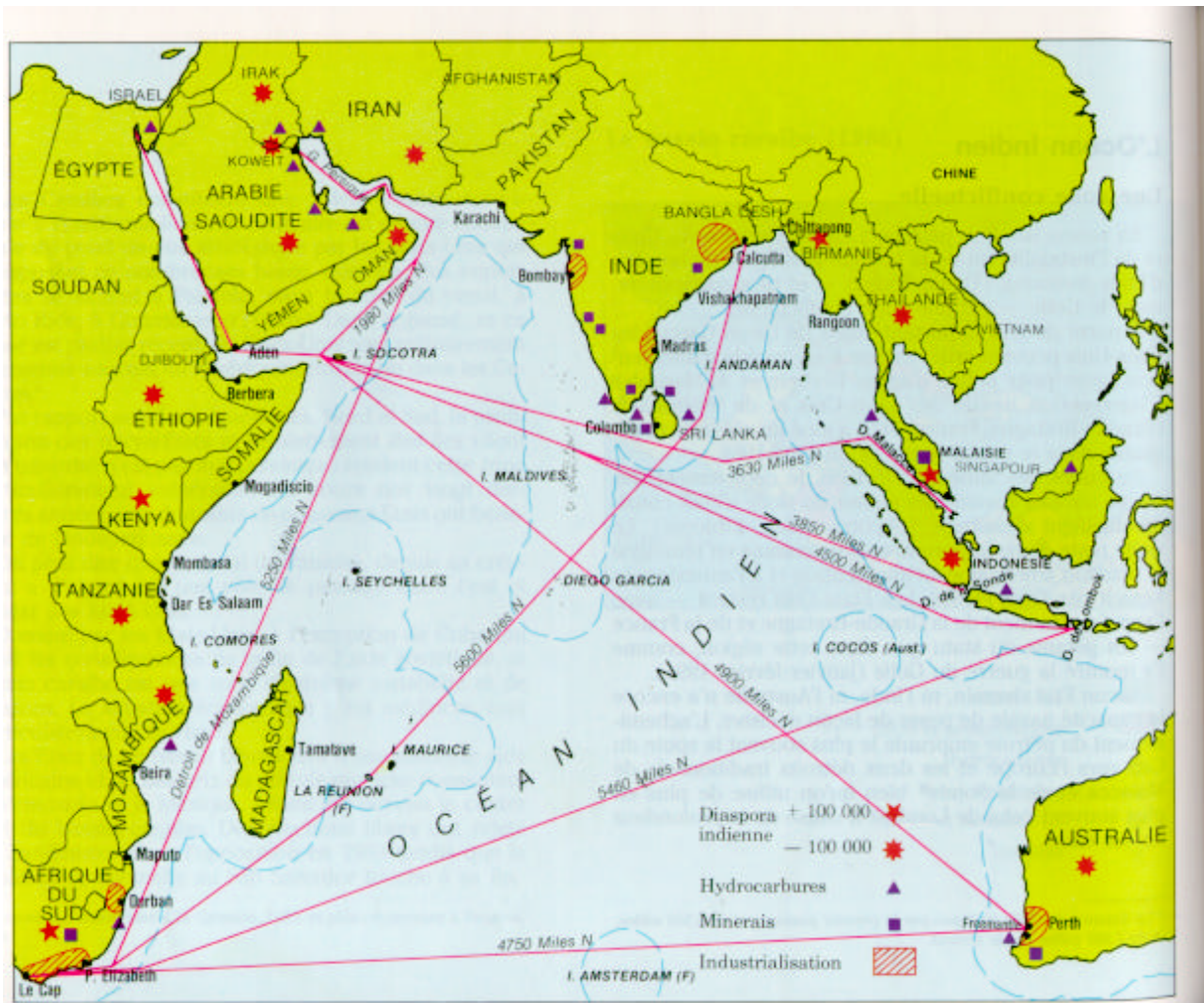
Nous examinerons donc successivement, pour étayer ce point de vue, le cadre général de l'action de la France en Océan Indien, les acteurs et puissances mondiales présentes dans cette zone géographique, les conditions et les raisons de la contestation de la présence française, avant de décrire les atouts que présente notre statut de puissance riveraine de l'océan Indien.

## CADRE GENERAL

### LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'OCEAN INDIEN

D'un point de vue strictement géographique l'océan Indien est limité à l'ouest par la côte africaine, prolongée par le méridien passant par le Cap des aiguilles, au sud par l'Océan Antarctique, à l'est par le méridien du Cap sud-est en Tasmanie puis par l'Australie, l'Indonésie et les confins du continent asiatique et de la péninsule arabique. Sont inclus dans les 75 millions de km<sup>2</sup> de l'océan Indien les mers adjacentes : mer Rouge, golfe Persique, mer d'Arabie, golfe du Bengale.

Immense mais d'une immensité ramassée dans sa géométrie, l'océan Indien avec ses soixante quinze millions de kilomètres carrés, s'étend sur 10 500 kilomètres de Suez aux Kerguelen, 9500 kilomètres de Suez à Singapour, tandis que de Perth au Cap il y a 9200 kilomètres à parcourir et près de 12000 de Perth à Suez.



Revêtant la forme d'un W renversé il n'est accessible, dans toute sa partie Nord, que par des passages obligés totalement ou facilement contrôlables (canal de Suez, détroits d'Ormuz, de Malacca, de la Sonde, de Lombok...) tandis que le sud, largement ouvert, voit sa praticabilité réduite par la proximité des 40<sup>ème</sup> rugissants et par les considérables détours que représentent les passages de l'Afrique et de l'Australie.

Au milieu de cette immensité s'avance vers le sud la masse indienne, pays pivot de tout le nord de cet océan, qui ne pourra faire l'impasse sur la puissance maritime compte tenu des limitations que lui impose l'Himalaya. Contrebalançant le poids de ce «cap» surgissent au milieu des eaux, des îles (Diego Garcia, Seychelles, Comores, Réunion, Cocos, Kerguelen), dont l'importance ne tient ni à la taille ni à la population mais à la position géographique irremplaçable.

Enfin, tout le pourtour de cet océan est composé de la plus extraordinaire mosaïque d'Etats que l'on puisse imaginer. De la superficie à la population, de l'ethnie à la couleur, du régime politique aux conditions socio-économiques, de la pauvreté à la richesse, de l'animisme à l'athéisme.

D'emblée, deux observations très générales permettent d'éclairer, sous un angle particulier, la lecture et l'interprétation géopolitiques de cette zone géographique :

En premier lieu il y a trois pays occidentaux dans cet océan, tous trois dans le sud. Les deux bases du W : L'Afrique du Sud et l'Australie. L'Afrique du Sud, sortie de l'apartheid, entend bien reprendre sa politique hégémonique en Afrique australe et dans l'océan Indien et ses îles méridionales, zone qu'elle a toujours considéré comme sa zone d'influence naturelle. L'Australie, paralysée par des lourdeurs socio-économiques qui lui ont interdit jusqu'ici le fantastique développement qui devrait être le sien, exécute actuellement un rééquilibrage vers l'Océan Indien, en fait vers l'Asie du sud-est et ses détroits. Toutefois l'Australie et l'Afrique du Sud constituent des cas particuliers, en raison notamment de l'origine européenne d'une partie de leur population. Il faut noter, comme évoqué plus haut, que ces deux pays cherchent actuellement à se désenclaver et à se réinsérer dans leur zone géographique. Le troisième pays est la France qui, par la Réunion et les T.A.A.F<sup>1</sup>, est la seule puissance européenne qui soit aussi riveraine de l'Océan Indien mais hélas à 12 000 kilomètres de Paris.

En second lieu, à l'exception notable de l'Australie et bien sûr de la France, la quasi-totalité de tous les Etats riverains sont soit en conflit avec un de leur voisin, soit engagés dans un profond processus de changement politique et économique interne, soit en révolution, révoltes de toutes natures auxquelles s'ajoutent partout, sauf en de rares et riches Etats pétroliers, une famine endémique et de multiples éradications de population.

S'intéresser à la géopolitique de l'Océan Indien conduit nécessairement à étudier l'environnement humain et politique, la situation économique, c'est à dire les pays de la région. Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition donnée par le comité spécial de l'Océan Indien des nations unies, prenant en compte les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'Océan Indien: « Il faut entendre l'océan Indien proprement dit, ses dépendances naturelles, les îles baignées par ses eaux, les fonds océaniques sous-jacents, les Etats du littoral et de l'arrière pays, ainsi que l'espace aérien situé au-dessus de lui. »

---

<sup>1</sup> *Territoires Austral et Antarctique Français*

## INTERETS STRATEGIQUES ET RESSOURCES ECONOMIQUES DE L'OCEAN INDIEN

### INTERETS STRATEGIQUES DE L'OCEAN INDIEN

D'un point de vue purement militaire, en faisant abstraction de toute nécessité économique ou politique, l'océan Indien joue un rôle fondamental pour la dissuasion nucléaire. En effet, à partir de l'océan Indien, l'Europe, l'Afrique, la CEI, la Chine, les USA et donc à fortiori les nouveaux Etats nucléaires de la zone (Inde, Pakistan, Corée du Nord) se trouvent à portée d'éventuelles attaques lancées par des sous-marins nucléaires tapis dans ses profondeurs.

Ainsi l'apparition de missiles dont les rayons d'action ne cessent de croître, expose la totalité des Etats du monde à une frappe nucléaire à partir de la zone. Ce changement fondamental intervenu dans les rapports entre la terre et la mer, du fait des armes nucléaires, prend dans cette région toute son acuité. Si autrefois « la domination de la mer ne signifiait rien d'autre que le contrôle des communications maritimes, que se soit à des fins commerciales ou militaires », (J.CORBETT), la mer est devenue aussi, selon le contre-amiral Moineville « le lieu d'où peut venir le feu ».

Aux yeux des occidentaux, l'essentiel cependant ne réside pas là. Pour eux l'océan Indien est d'abord un océan de passage sur les flots duquel circulent en permanence d'énormes quantités de marchandises et matières premières nécessaires à leur industrie. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la moitié du pétrole consommé en Europe et en Australie, la presque totalité de celui qui va au Japon, les trois quarts de celui qui est nécessaire à l'Afrique passe par l'océan Indien. Il relève alors du truisme d'ajouter que cette dépendance d'hydrocarbures en provenance de gisements lointains crée la nécessité stratégique d'en assurer un cheminement sans entrave. Dès lors, la préoccupation pour les grandes puissances maritimes est de laisser accessible une étendue maritime qui permet de desservir et, au besoin, contrôler des territoires à la population nombreuse souvent turbulente. C'est dire que les verrous de la région - Bab el Mandeb qui commande la mer Rouge, Ormuz à l'entrée du Golfe, Malacca entre la Thaïlande et l'Indonésie, Singapour, Torres au nord de l'Australie - figurent à juste titre parmi les points stratégiques les plus sensibles. D'ailleurs la convention de Montego Bay, qui régit le statut juridique des détroits, les place sous le régime particulier dit du « passage de transit ».



Après l'effacement de la Russie, les Etats-Unis sont désormais en position dominante dans la région. Ainsi, même si l'ancien président George Bush ne l'avait pas prévu, l'opération « Tempête du désert » a conduit les Etats Unis à jouer un rôle nouveau dans la sécurité de l'océan Indien. Outre la liberté d'accès aux détroits et passages resserrés ( les verrous), les forces américaines se sont données pour mission de protéger la production et l'évacuation du

pétrole du Golfe et de veiller sur l'équilibre régional, en particulier sur le réarmement de l'Iran et celui de l'Irak.

Mais Washington est également soucieux de contrôler le débouché de la mer Rouge et du canal de Suez, de surveiller les détroits malaisiens et indonésiens qui relient l'océan Indien au Pacifique, ainsi que la route maritime du Cap, de pouvoir intervenir – si nécessaire – en Afrique Orientale, enfin de maintenir une présence dans le sous-continent où les tensions entre le Pakistan et l'Inde et entre l'Inde et la Chine n'ont jamais cessé.

Face aux Etats Unis, il n'y a plus, sur ce théâtre d'opérations, de puissance extérieure de force équivalente. La Russie n'a plus, pour le moment, de politique de présence dans la zone, même si à terme elle ne peut faire l'impasse sur son rôle de « puissance asiatique ». En outre, pour la Russie, il ne faut pas oublier une constante géographique qui fait que l'océan Indien représente la seule route maritime permanente qui relie ses côtes en Baltique ou en mer Noire et ses côtes de Sibérie Orientale. Ceci suppose qu'elle dispose du libre passage à travers cet océan.

## RESSOURCES DE L'OCEAN INDIEN

La décolonisation a suivi rapidement l'affaiblissement des métropoles européennes, conséquence de leur défaite lors de la dernière guerre, des destructions de leur potentiel économique et de la volonté de décolonisation des Etats Unis. En 1946, les Pays-Bas se retirent d'Indonésie, en 1947, est proclamée l'indépendance du continent indien qui se fragmente plusieurs Etats lors de luttes intestines. Le désengagement final du Royaume-Uni est marqué le 20 décembre 1971 par la dissolution du Gulf Command britannique, ne resteront alors que des détachements militaires temporaires sur quelques points d'appui stratégiques. C'est un vide brutal qui se crée, car les Etats riverains ne sont pas prêts à jouer un rôle éminent dans la zone et à remplacer l'ancienne puissance coloniale, pour cause d'absence de traditions politiques et par faiblesse économique.

## LE TRAFIC MARITIME :

L'océan Indien, essentiel à la vie économique du monde, est traversé sans enrichissement local sensible, les flottes et impulsions économiques viennent d'ailleurs. Il appartient au tiers monde par ses rivages : Le sous-développement n'est pas seulement terrestre, il peut se traduire par la faiblesse de participation à la vie océanique, par la ténuité et l'insuffisance des richesses tirées de la mer.

Pourtant la densité de circulation est très élevée entre le 5<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> parallèle de latitude nord, avec une mention spéciale pour le chenal du 8<sup>ème</sup> venant de Méditerranée par le détroit de Bab el Mandeb, traversant les Maldives, contournant Sri Lanka pour rejoindre le détroit de Malacca. C'est la principale voie de communication entre l'Europe et le Proche-Orient, et l'Asie et le Japon. C'est également une route vitale pour permettre à la Russie de joindre par mer ses parties européennes et asiatiques.

L'étude des flux commerciaux entre certains Etats, certaines zones géographiques permet de donner une idée de l'importance de la route de l'océan Indien. Ici encore, il sera nécessaire de distinguer le commerce à l'intérieur de la zone, et le commerce des pays riverains vers l'extérieur ou celui des non-riverains ne faisant que transiter. De fait, naviguent

dans l'océan Indien les flottes les plus sophistiquées du monde : pétroliers de toutes tailles, y compris des géants de plus de 200 000 tonnes mais aussi porte-conteneurs, porte-barges, roll-on/roll-off, car carriers... Une grande variété de pavillons fréquentent ces lignes.

#### DES ECHANGES MARITIMES INTERNES A LA ZONE PEU IMPORTANTS :

De tous les espaces marins, il est celui dont l'entourage humain a plus bas niveau de vie (sauf les exceptions australienne et sud-africaines), celui qui a le plus faible PNB par habitant. Deux des quinze pays riverains ont un PIB "per capita" inférieur ou égal au dixième de la moyenne mondiale. Les plus techniquement évolués, l'Inde par exemple, sont écrasés par la masse de leur démographie. La conséquence de cette situation est l'extrême faiblesse des commerces extérieurs, dont certains reculent depuis une décennie. Pour l'ensemble de cet océan, le poids des échanges des riverains, sans l'Australie, a reculé du niveau de 2,7% du total mondial en valeur en 1980, à 2,1% en 1991, face à une population qui représente 25% de l'humanité.

Il faut bien admettre que la plupart des grandes lignes de minéraliers sur l'Australie et l'Afrique du sud, ou de pétroliers vers l'Extrême-Orient et l'Europe, via le canal de Mozambique ne concernent pas toujours l'économie de la totalité des pays de la zone. Le trafic entre le Moyen-Orient, l'Inde et les ports insulaires est très faible. La Réunion n'a un échange que de 7200 t avec l'Inde et Sri Lanka. En revanche le trafic est beaucoup plus important avec Port-Louis et il s'inscrit dans un réseau de lignes régulières couvrant des espaces lointains et diversifiés.

Enfin, cette vision globale masque bien des disparités : le trafic international de la côte orientale d'Afrique, Somalie comprise n'atteint pas 110 Mt, c'est en ordre de grandeur l'équivalent du port de Marseille ou d'Anvers. L'Afrique du Sud, dans ce total, intervient pour plus des trois quarts en poids, car elle est la seule à exporter des pondéreux et à importer en quantité des biens d'équipement. L'Asie indienne, qui est celle des grandes masses de population, représente 44 % des échanges globaux, à cause bien sûr de ses besoins humains, mais également grâce à l'expédition de vrac solides, minerais de fer et houille.

#### DES FLOTTES ET DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PRECAIRES :

Globalement les flottes sont faibles et les deux pays déjà signalés comme des exception dominant l'ensemble. L'Afrique du sud possède 336 000 Tjb<sup>2</sup>, ce qui constitue une forte régression imputable à la vente de ses navires minéraliers. Cependant sa marine est très performante car constituée pour plus de la moitié du tonnage de porte-conteneurs. L'Australie a développé la sienne (2,6 MTjb) en particulier par des achats de vraquiers selon des besoins de son commerce, mais dont cependant une part n'intéresse pas l'océan Indien car naviguant essentiellement dans le Pacifique.

En dehors de ces deux cas, deux pays en développement ont su, pour des raisons différentes, se constituer des flottes solides : l'Inde et l'Indonésie. Cette dernière est cependant tournée vers l'Asie du Sud-Est, vers les mers de Chine : D'une part elle y vend son pétrole, ce qui justifie la part élevée de ses navires citernes, d'autre part son énorme proportion de cargos classiques s'explique par le besoin d'assurer son unité nationale dans ses multiples complexes insulaires, ce qui ne touche pas directement les échanges commerciaux dans l'océan Indien. Toutes les autres marines sont visiblement insuffisantes pour participer

---

<sup>2</sup> Tjb : Tonneau de jauge brute.

activement à la navigation. Les pays correspondants sont alors dans l'obligation de laisser à des pavillons étrangers l'essentiel de leur commerce extérieur.

De la même façon, on constate l'insuffisance trop fréquente des installations portuaires. Dans ce domaine encore, il faut distinguer plusieurs secteurs, et mettre à part les deux pays neufs. L'Afrique de l'Est possède un petit nombre de ports poly-fonctionnels à côté de nombreux autres qui s'élèvent à peine au-dessus du type Wharf. Tels sont Dar es Salam et surtout le meilleur, Mombasa, le seul qui ait réussi à créer une industrie littorale notable. Maputo équipé par les pays socialistes, assure en particulier une part non négligeable du transit du cuivre en provenance de l'intérieur continental.

L'Inde a quelques grands ports, qui sont d'abord ceux légués par l'Angleterre et qui poursuivent la tradition d'exportation du fer : Bombay et Vishakhapatnam. Colombo figure quant à lui parmi les vingt premiers ports du monde pour le trafic de conteneurs.

## **GEOECONOMIE DE L'OCEAN INDIEN**

La mer est le moyen de communication et d'échanges le plus utilisé dans le monde et le volume de ces échanges n'a cessé de croître au cours des dernières décennies. Les économies de l'occident et du Japon dépendent de façon étroite dans cette zone de la liberté de navigation. La mer, source de richesse traditionnelle avec la pêche est devenue, avec les progrès technologiques récents, un objet de conflit ainsi les querelles de délimitation de souveraineté se sont multipliées. Déjà le pétrole off-shore fournit près du tiers de la production mondiale mais la perspective prochaine d'exploitation d'importantes ressources de minerais océaniques éveille des convoitises territoriales. Nous retiendrons deux enjeux économiques principaux dans la partie du monde qui nous concerne :

La concentration de certaines matières premières et l'immensité des stocks y sont en effet remarquable. On considère que près de 60% des réserves mondiales de pétrole se trouvent dans le Golfe, que la part du pétrole dans la consommation des énergies primaires de la CEE est de 44%, et que les grandes compagnies pétrolières occidentales contrôlent plus de la moitié des industries d'extraction dans le Golfe<sup>3</sup>. Le transit pétrolier dans l'océan Indien est tout aussi considérable : Plus de 50% des approvisionnements en pétrole de l'Europe occidentale, 70% de ceux du Japon et 80% de ceux de la plupart des Etats africains passent par cet océan.

En outre, les Etats de l'océan Indien abritent un grand nombre d'autres matières premières, parmi lesquelles le chrome, le manganèse, l'étain, le cobalt, la bauxite, le cuivre, le diamant sans parler, pour l'avenir, de l'exploitation de riches gisements sous-marins de nodules poly métalliques.

## **LES RESSOURCES PETROLIERES :**

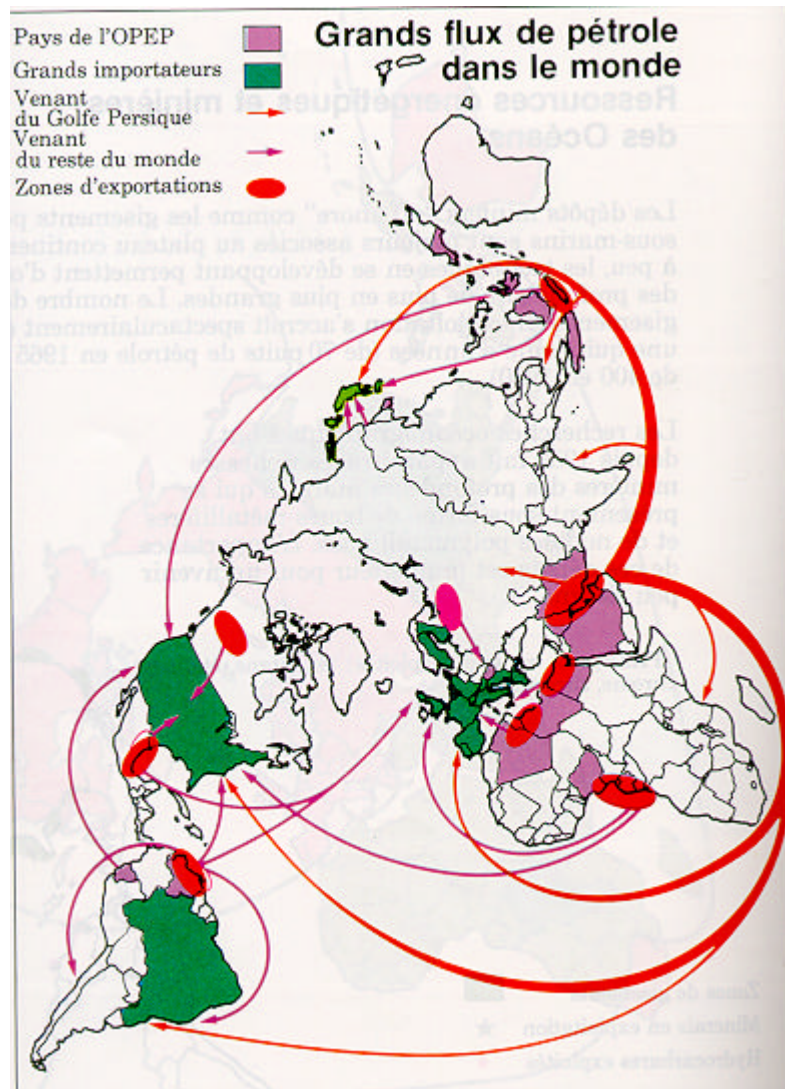
Le Moyen Orient détient une position clé pour le pétrole sur la scène internationale, même si la prépondérance de la région a diminué depuis vingt ans. Aujourd'hui, l'Arabie Saoudite exporte 25% des quantités mondiales de pétrole et détient 26% des réserves prouvées, le Moyen-Orient dans son ensemble 65%. Cette concentration géographique des

---

<sup>3</sup> Institut français du pétrole-sources bulletin d'information 1999

ressources pétrolières donne une valeur stratégique exceptionnelle à cette région. Il est à noter également que si la production de pétrole off-shore est importante dans le Golfe, elle est également considérable sur tout le pourtour de l'océan Indien, en Indonésie par exemple.

En 1993, les deux tiers des ressources prouvées sont localisées au Moyen Orient, et correspondent à 45 ans de consommation mondiale. Ce rôle de fournisseur stratégique résulte de coûts de production très bas conjugués à l'affaiblissement de la production dans les Etats de l'ex-CEI. Il existe donc une grande dépendance géopolitique des pays consommateurs par rapport à cette région, dépendance allégée, mais non supprimée, du fait de l'apparition de nouveaux pays producteurs.



Le Moyen-Orient est également producteur de Gaz, mais ne se trouve pas en situation de monopole. Il est à noter, au passage, que le potentiel gazier de l'Afrique des grands lacs donne à la côte orientale africaine un poids stratégique dans le cadre de l'exportation des futures productions gazières issues de l'intérieur du continent. Cette potentialité d'exploitation des énergies fossiles localisées dans cette zone de conflits justifie, en particulier, le regain d'intérêts de certains Etats industriels pour cette région du globe.

## LES MINERAIS STRATEGIQUES<sup>4</sup> :

Depuis la deuxième guerre mondiale le continent africain est un producteur essentiel de métaux stratégiques : Le Congo belge avait, en particulier, assuré l'approvisionnement en uranium des américains dans le cadre de leur projet Manhattan.

La production de cobalt du continent couvre 40% des besoins mondiaux et la République Démocratique du Congo détient à elle seule 50 à 40 % des réserves connues dans le monde, le deuxième producteur étant la Zambie. Selon le bureau américain des mines, 90% des réserves et métaux du groupe du platine (platine, palladium, rhodium, ruthénium, iridium et osmium) sont localisés en Afrique du Sud. Le Zimbabwe en est également un pays producteur ; d'autres pays de l'Afrique orientale, comme le Burundi, l'Ethiopie et le Kenya en détiennent également des réserves.

Les besoins en minerais stratégiques, nécessaires au fonctionnement des industries occidentales, met en évidence deux pays de l'océan Indien : la république Sud africaine et l'Australie. Ainsi, de part et d'autre de l'océan indien, l'Afrique du sud et l'Australie sont deux des trois principaux producteurs des principales matières minérales, le troisième étant la Russie. L'océan Indien se trouve ainsi au centre d'un triangle constitué par les trois régions productrices de métaux stratégiques, les pays consommateurs étant situés à l'extérieur du triangle.

Toutefois, on est amené à relativiser la notion de dépendance stratégique des pays industrialisés à l'égard des pays producteurs de minerais de l'océan Indien. Il y a à cela plusieurs raisons : D'abord il n'existe pas de cartel des pays producteurs de métaux stratégiques, association alors capable de faire pression sur l'économie occidentale. Le marché des métaux reste ainsi essentiellement animé par la loi de l'offre et de la demande, donc de l'activité économique des pays industrialisés. Par ailleurs, les métaux stratégiques sont utilisés moins fréquemment que par le passé et se voient remplacés par des alliages de métaux moins critiques ou par des matériaux nouveaux. Conséquence de cette évolution technologique, du fait d'une baisse de la demande, les Etats possesseurs de ces minerais stratégiques perdent des parts de marché et doivent se contenter de revenus moindres. Il n'en reste pas moins cependant que les Etats industrialisés occidentaux continuent à importer de l'océan Indien les minéraux indispensables au fonctionnement de leurs industries de pointe.

## LES RESSOURCES MARINES :

La convention maritime adoptée en 1982, à Montego Bay par la plupart des pays mais pas par les Etats Unis, qui sont technologiquement les mieux armés pour l'exploitation des richesses sous-marines, stipule que les eaux territoriales s'étendent à douze miles de la côte des Etats et que ceux ci exercent des droits souverains (surtout économiques) jusqu'à une limite de deux cents miles. Ainsi les espaces maritimes attribués dans le cadre de cette conférence des Nations Unies confèrent une dimension nouvelle à l'exploitation des ressources maritimes

---

<sup>4</sup> Dans l'acceptation la plus large du terme, tout minerai importé dont les industries d'un pays donné ont réellement besoin pour fonctionner est considéré comme stratégique.

### L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS :

Actuellement chaque Etat conserve jalousement les informations qu'il a recueillies sur les fonds marins de sa Z.E.E. ( Zone Economique Exclusive). Toutefois les hydrocarbures demeurent, en l'Etat actuel de la technologie et des coûts de production, la principale ressource off-shore exploitable de la région, suivie des placers (concrétions minérales) de cassitérite (minerai d'étain), l'exploitation des sites de nodules poly métallique n'étant pour l'heure pas rentable. Les principales ressources marines exploitables ou susceptibles de l'être à l'avenir sont décrites et hiérarchisées, ci-dessous, dans l'ordre décroissant de facilité d'exploitation.

Placers : Les placers sont des accumulations de débris arrachés à des roches continentales par les rivières et transportées par celles-ci dans les vallées puis en mer. On exploite les placers de cassitérite au large de la Thaï lande et de l'Indonésie ( production annuelle de 20 000 tonnes d'étain soit 10% de la production mondiale). Les recherches océanographiques ont localisé la position de placers de titane le long de la côte de l'Inde, du Sri Lanka et de l'Australie, mais ils ne sont pas exploités.

Les boues métallifères : Ces boues contiennent quelques milliers de tonnes de zinc, d'argent, de cuivre, de cobalt et d'or. Leur extraction est envisagée en mer Rouge et serait moins coûteuse que celle des nodules.

Les nodules poly métalliques : Les nodules ressemblent à de grosses pommes de terre noirâtres. D'un poids variant de quelques grammes à quelques centaines de kilogrammes ces nodules contiendraient de 10 à 50 % de manganèse, de 20 à 26 % de fer et de 0,16 à 2% de nickel mais également une bonne dizaine d'autres métaux (cuivre, aluminium, cobalt, ...). Les nodules sont généralement situés à 4000 à 5000 mètres de profondeur ce qui rend leur exploitation très coûteuse. Les investissements nécessaires pour l'exploitation de ces ressources pourraient fortement relativiser l'intérêt économique d'une telle opération. En l'Etat actuel de nos connaissances<sup>5</sup> les nodules décelés dans l'océan Indien couvrent une superficie de 15 millions de km<sup>2</sup> et possèdent une grande concentration en métaux non ferreux.

Ainsi l'océan Indien contient une grande variété de minerais non encore totalement exploités. Ceux qui le sont se situent dans des zones côtières et les parties peu profondes du bassin continental. L'exploitation minière des fonds marins est une entreprise difficile, les minerais sont dispersés sur de grandes superficies et à des profondeurs importantes. Des techniques variées doivent être mises en œuvre : le dragage pour les dépôts non stabilisés et le forage pour les fluides (hydrocarbures, potasses, sulfures). Des équipements très performants sont donc nécessaires, il s'agit de toute évidence d'une technologie qui n'est pas à la portée de la plupart des Etats de l'océan Indien. Une chose est donc avérée dans ce domaine : l'inaccessibilité à l'exploitation pour les pays pauvres ou peu industrialisés. Cette caractéristique des gisements à grande profondeur ayant d'ailleurs pour conséquence la rédaction particulière du protocole d'exploitation des fonds marins, imposé par l'ONU, dans le cadre de la conférence de Montego Bay sur le droit de la mer.

---

<sup>5</sup> Ifremer – mission pour la recherche et l'exploitation des océans – site Internet.

### LA PECHE ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES :

L'océan indien constitue aujourd'hui la zone maritime où l'on constate l'un des plus forts développement de l'industrie de la pêche, au contraire de nombreuse régions du monde, où la surexploitation des espèces maritimes a conduit cette activité à stagner, voire régresser. La multiplication des flottes de pêches, impressionnantes dans certains pays et au contraire l'infériorité technologique pour les jeunes Etats en voie de développement, ont amené les Etats côtiers, en proclamant leur souveraineté sur leurs zones économiques exclusives, à se réserver le droit d'y réglementer la pêche.

Cependant le problème de la surveillance n'est pas résolu par tous ces pays. De nombreux Etats, en effet, n'ont pas les moyens de faire respecter seuls leurs décisions en matière de pêche. La mise en œuvre d'une coopération régionale semble la seule solution possible si ces pays souhaitent effectivement faire respecter leurs droits sans faire appel à une grande puissance.

### LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DANS L'OCEAN INDIEN

Des plus contrastés sur le plan économique, l'espace de l'océan Indien l'est également en ce qui concerne le développement humain. Quel que soit le paramètre considéré, les disparités sont énormes entre les 55 pays considérés. Ainsi, en dépit de ressources naturelles importantes, d'un potentiel technique et démographique non négligeables l'océan Indien apparaît, par bien des aspects, comme une région à forte majorité de pays du tiers monde.

### L'INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Variante en 1994 de 0,187 pour le Rwanda (174<sup>ème</sup> rang mondial sur 175 pays étudiés) à 0,931 pour l'Australie (14<sup>ème</sup> rang mondial), ce qui est énorme, l'indicateur de développement humain (IDH)<sup>6</sup> nous permet dans un premier temps de constater un déséquilibre flagrant entre le nombre de pays au développement humain faible (soit 26) par rapport à ceux qui ont un développement humain moyen (soit 16) et ceux dont le développement humain est considéré comme élevé (soit 13).

Si les situations de développement sont très contrastées entre les pays, une distribution géographique particulière permet de distinguer des sous-régions plus homogènes. Si l'on considère l'Australie comme un cas isolé de très fort développement humain, les sous-régions du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, de l'Afrique australe apparaissent nettement avantagées en terme de développement humain par rapport au monde Indien mais surtout à l'Afrique orientale. C'est dans ce dernier ensemble, qui s'étend ici du Mozambique au Soudan et déborde même sur les îles du Canal du Mozambique et le Yémen, que la situation est globalement la plus dramatique. Du côté du monde Indien, qui contrairement à l'Afrique australe ne concentre pas les situations extrêmes, le développement humain reste cependant une préoccupation majeure dans la mesure où la pauvreté et la misère

---

<sup>6</sup> Banques de données de la CIA-site Internet.

concernent un effectif de plus d'un milliard de personnes (les six pays concernés dépassant 1,25 milliard d'habitants). L'Afghanistan, enclavé et en guerre civile depuis le départ des troupes soviétiques en 1989, constitue un cas isolé et exceptionnel de très faible développement humain. Enfin, les Seychelles, Maurice et la Réunion dans le Sud-Ouest de l'océan Indien apparaissent comme nettement favorisées par rapport à la côte africaine et aux îles du canal du Mozambique, alors que l'Égypte est en position intermédiaire entre les situations favorables du golfe persique et les situations difficiles que connaissent les pays du sud de la mer Rouge.

Il n'y a pas de modèle unique pour expliquer la distribution du développement dans l'océan Indien. Si les petits pays en taille et en population apparaissent souvent comme relativement favorisés (tels Singapour, les Émirats et les Mascareignes, pour des raisons fort différentes d'ailleurs), cela ne saurait faire oublier que d'autres pays de rangs semblables connaissent des situations très difficiles (Comores, Djibouti, Bhoutan). Pour ce qui est des pays les plus peuplés (Inde, Indonésie, Pakistan, Bangladesh), si leur développement a été freiné par une croissance démographique exceptionnelle, ils connaissent néanmoins des situations globales bien moins dramatiques que celles enregistrées dans les pays moins peuplés de l'Afrique orientale. Tout comme la superficie et la population, l'insularité n'est pas un facteur déterminant. Par contre, on peut noter que tous les pays enclavés connaissent des situations de développement très précaires, mais, à l'échelle de leur sous-région, ces situations ne sont finalement pas vraiment distinctes de celles de leurs voisins riverains de l'océan Indien.

L'indicateur du développement humain permet de faire ressortir quelques caractéristiques générales en ce qui concerne le développement mais l'analyse d'autres paramètres s'avère nécessaire pour mieux saisir la situation.

### **PIB REEL PAR HABITANT**

La distribution du PIB réel par habitant en 1994 est assez semblable à celle qui caractérise l'indicateur du développement humain. Il est vrai que les deux paramètres sont liés puisque le PIB réel par habitant (corrige) compte pour un tiers dans le calcul de l'IDH. Mais un des objectifs fondamentaux de l'IDH est de pouvoir préciser la situation en terme de développement humain par rapport à la seule mesure du PIB par habitant.

L'analyse économique ne saurait certes tout expliquer mais il faut bien reconnaître que seuls les pays qui disposent de ressources particulières ou qui sont bien intégrés au système économique international arrivent à des revenus par habitant et des niveaux de développement supérieurs. Si l'Australie et Singapour se démarquent en raison de l'intensité de leur activité économique, le cas des pays du golfe Persique est lié à leur production de pétrole (tout comme Brunei) alors que ceux de la Malaisie et de la Thaïlande peuvent être mis en rapport avec l'exploitation de ressources plus diverses et leurs productions industrielles destinées aux marchés mondiaux. Les cas de Maurice et de la Réunion sont plus exceptionnels et isolés. Maurice, petit tigre de l'océan Indien, doit son décollage à un virage industriel réussi et au succès de sa zone franche alors que la Réunion doit une bonne partie de son développement aux transferts qu'elle reçoit depuis la France métropolitaine. En ce qui concerne les Seychelles, elles doivent leur bonne situation relative autant au tourisme de luxe et à la pêche industrielle qu'à l'aide internationale et aux subsides obtenus pour l'accueil des navires de guerre des grandes puissances. Autre petit tigre, le Sri Lanka pourrait certainement faire mieux s'il n'était handicapé par la guerre civile. Quant à l'Afrique du Sud, dont l'économie est puissante, la fin de l'apartheid pose le problème des conditions de vie difficiles qui caractérisent une large part de la population noire (les Noirs forment plus des trois quarts de la population totale du pays).

## ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE

L'espérance de vie à la naissance constitue une des mesures les plus dramatiques mettant en évidence l'inégalité des conditions moyennes de vie des hommes. Dans l'espace océan Indien, selon des estimations pour 1997 (CIA, 1998), le rapport entre l'espérance la plus longue (79,64 ans) et l'espérance la plus courte (35,26 ans) est de 2,26, ce qui veut dire que l'on vit en moyenne 2,26 fois plus longtemps en Australie qu'au Malawi.

La carte de l'espérance de vie à la naissance montre une image similaire à celles produites par l'IDH et le PIB réel par habitant. Prise globalement, l'Asie du Sud-Est apparaît moins défavorisée par rapport à l'ensemble du Moyen-Orient alors que la côte africaine se démarque nettement par des valeurs partout inférieures à la moyenne pondérée.

## TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES

Le taux d'alphabétisation des adultes correspond au pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne<sup>7</sup>. Dans le calcul de l'IDH, ce taux compte pour les deux tiers dans la constitution du niveau d'éducation alors que le taux brut de scolarisation compte pour le dernier tiers.

L'étude du taux d'alphabétisation des adultes met en évidence une distribution assez différente alors que les disparités sont nettement plus importantes à l'intérieur de chacune des sous-régions; celles-ci apparaissant donc moins homogènes. Entre autres, le Moyen-Orient connaît une situation globale moins favorable par rapport au reste de l'espace océan Indien alors que c'est l'Asie du Sud-Est qui constitue le pôle le plus avancé en terme d'alphabétisation des adultes. Pour leur part, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est présentent des taux supérieurs à ceux du monde Indien et de la Corne de l'Afrique qui constitue deux zones de faible alphabétisation des adultes.

## TAUX BRUT DE SCOLARISATION

Le taux brut de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de les fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Pour le calcul de l'IDH en 1994, c'est le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (primaire, secondaire, études supérieures) qui est pris en compte (plafonné à 100 pour le pays arrivant en tête).

La carte du taux brut de scolarisation montre, elle aussi, une distribution particulière par rapport aux cartes précédentes. D'une part, le Moyen-Orient reprend globalement l'avantage sur l'Asie du Sud-Est, qui la dominait pour le taux d'alphabétisation des adultes, alors que l'Afrique australe et l'Afrique sud tropicale se hissent à leur niveau. Ailleurs, le monde Indien et l'Afrique de l'Est connaissent des situations semblables alors que la Corne de l'Afrique constitue, comme pour le taux d'alphabétisation des adultes, la zone la plus défavorisée.

---

<sup>7</sup> Programme des nations Unies pour le développement- 1993.

## AUTRES CRITERES PERTINENTS :

Parmi les paramètres de santé publique, ceux concernant l'alimentation retiennent de plus en plus l'attention alors que la faim demeure un enjeu mondial de premier ordre en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. Il faut ici distinguer la famine, « crise brutale qui se traduit par un manque cruel de produits alimentaires pour une partie de la population et par une forte augmentation de la mortalité », de la sous-alimentation chronique, « plus discrète, mais aussi pernicieuse, ... phénomène de masse qui, par son action permanente, ronge le bien-être des individus et leur capacité à avoir une vie normale »<sup>8</sup>.

Dans l'océan Indien, si la disponibilité alimentaire s'est globalement améliorée dans les dernières décennies, elle n'en a pas moins diminué dans de nombreux pays du versant africain alors qu'en Asie du Sud-Est la mise en valeur de nouveaux espaces de production agricole s'est souvent faite au détriment des équilibres écologiques. Si l'apport journalier de calories en pourcentage des besoins est excédentaire au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est (sauf au Cambodge avec 96%), il n'est que suffisant dans le monde Indien (sauf au Bangladesh avec 88% et aux Maldives avec 80%), et surtout, il est partout déficitaire sur le versant africain (sauf en Afrique du Sud avec 128% et au Swaziland avec 105%). Les situations nationales les plus dramatiques se retrouvent en Afghanistan (72%), en Éthiopie (73%), au Mozambique (77%), aux Maldives (80%), en Somalie (81%), au Rwanda (82%), au Burundi (84%) et au Soudan (87%). Il ne faut toutefois pas oublier que les situations internes sont variées alors que certaines régions et certains groupes (ruraux, minorités, citadins défavorisés) sont particulièrement touchés par la sous-alimentation et la malnutrition.

Le pourcentage de population ayant accès à l'eau potable constitue un excellent complément aux considérations purement alimentaires. Indispensable à la survie, l'eau est également un vecteur important de maladies et peut facilement devenir impropre à la consommation par des pollutions diverses (nitrates d'origine agricole, rejets d'eaux usées non assainies, etc.). La situation dans l'océan Indien est globalement très préoccupante en dehors du Moyen-Orient (malgré la rareté des pluies, grâce aux pétrodollars et en dépit des problèmes d'approvisionnement qui se font jour). Les situations les plus précaires se retrouvent en Ouganda (15%), en Éthiopie (18%), en Afghanistan (21%) et au Mozambique (22%), pays qui d'autre part affichent les pires bilans en terme d'apport journalier de calories. Seulement dans le monde Indien, ce serait environ 355 millions de personnes qui n'auraient pas d'accès raisonnable à l'eau potable, soit plus du quart de la population. La situation globale n'est pas meilleure en Asie du Sud-Est alors qu'elle est bien plus grave encore en Afrique orientale.

En ce qui concerne la mortalité infantile, variant de 3,9 pour 1000 (Singapour) à 146,7 pour 1000 (Afghanistan), la situation est globalement assez mauvaise dans l'océan Indien alors que la moyenne non pondérée est de 65,4 en 1997 (estimations CIA, 1998). Seulement 18 pays sur 55 présentent des valeurs inférieures à 42 pour 1000, ce qui constitue déjà un taux élevé puisqu'il représente le triple de la moyenne pour les pays industrialisés en 1991 (PNUD, 1993). Sauf pour le Malawi, les pays de queue de peloton sont les mêmes que pour les deux paramètres précédents. Encore une fois, c'est en Afrique orientale que les taux les plus mauvais se concentrent alors que le monde Indien est nettement en retard sur l'Asie du Sud-Est et surtout le Moyen-Orient.

Enfin, la carte du nombre d'habitants par médecin fait une nouvelle fois ressortir le Moyen-Orient comme une région privilégiée alors que le versant africain de l'océan Indien

---

<sup>8</sup> *Kermel-Torrès, 1995.*

constitue une zone très défavorisée. Par rapport à l'Asie du Sud-Est, le monde Indien apparaît plus homogène et un peu moins bien desservi. On peut cependant remarquer que c'est dans les pays les plus pauvres que l'on retrouve les rapports habitants/médecin les plus grands. Ainsi, la sous-représentation des médecins dans ces pays s'accompagne d'un grave manque de moyens médicaux (infrastructures, médicaments, etc.). D'ailleurs, le pourcentage de population ayant accès aux services de santé, c'est-à-dire pouvant se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, n'est que de 20% en Somalie et de 30% au Mozambique alors qu'il ne dépasse pas 75% dans 17 des 41 pays pour lesquels nous disposons des données.

## POIDS DU MONDE RURAL

Le poids de la population rurale constitue une des différences généralement mises en avant lorsque sont comparés les pays développés et les pays sous-développés. Cependant, ce n'est pas un facteur initial de sous-développement car la situation n'était pas fondamentalement différente dans les pays développés avant la révolution industrielle de ce qu'elle était au début du siècle dans le Tiers-Monde. Dans les pays sous-développés, les forts taux actuels de population rurale (ne vivant pas en ville) et de population agricole (liés aux activités agricoles) sont plutôt une conséquence de leur non-décollage sur les traces des pays industriels et du modèle occidental (société urbaine moderne).

La population rurale est majoritaire dans 37 des 55 pays de l'espace océan Indien alors que 5 autres pays possèdent des taux de ruraux compris entre 40 et 50%. Le taux de population rurale n'est inférieur à 32% que dans 13 pays sur 55, soit un quart des pays considérés. La disparité est maximale entre Singapour à 100% urbain et le Bhoutan à 94,7% rural. Même à majorité urbaine, des pays comme les Philippines, l'Iran et l'Afrique du Sud n'en possèdent pas moins une importante population rurale, représentant des masses très significatives en nombres absolus (respectivement 35, 27 et 21 millions de ruraux).

Si le fort taux de population rurale n'a pas été à l'origine de la situation de sous-développement dans laquelle se trouve la grande majorité des pays de l'espace océan Indien, il faut toutefois noter que la pression démographique s'est accrue considérablement dans les dernières décennies. Même très soutenu, l'exode vers les villes n'a pas permis de soulager l'espace rural d'une masse paysanne toujours croissante et que l'on considère souvent comme trop importante compte tenu des ressources de l'environnement local et des moyens disponibles pour les exploiter. L'enjeu du développement durable est donc une préoccupation majeure dans les campagnes surpeuplées. L'environnement est souvent fragilisé par des pratiques destructives alors que la dégradation est plus ou moins sérieuse et remédiable sur de nombreuses aires de déboisement sauvage et de colonisation agricole. Parallèlement, la croissance exceptionnelle des villes y induit des problèmes sérieux de logement, de chômage, d'adduction d'eau et d'assainissement, etc. Ainsi, dans le Tiers-Monde, ni la ville et ni la campagne ne sont épargnées par les problèmes de développement.

Ainsi, en ce qui concerne le développement humain à l'échelle de l'océan Indien quatre points majeurs ressortent clairement :

- La grande disparité entre les situations nationales.
- La prédominance des pays au développement humain faible.

- La rareté des pays développés.
- Une distribution spatiale caractérisée par l'émergence de sous régions plus homogènes.

Une première analyse permet d'identifier assez clairement six sous-régions et deux cas exceptionnels en termes de développement humain :

- L'Australie un cas exceptionnel et isolé de développement élevé.
- Le Moyen-orient forme un ensemble régional au développement humain supérieur , à l'exception du Yémen très nettement en retard.
- L'Asie du Sud-Est, pas complètement homogène en terme de développement, constitue globalement un second ensemble humain de développement élevé en océan Indien.
- L'Afrique Australe traditionnelle se partage assez nettement en deux alors que sa partie méridionale (Botswana, Swaziland, Lesotho et Afrique du Sud) connaît des situations nettement plus favorables que l'Afrique subtropicale (Zambie, Zimbabwe, Malawi et Mozambique).
- De la même façon, les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien forment deux groupes bien distincts entre des développements pour les petites îles créoles (Réunion, Maurice, Seychelles) et des développements faibles pour les îles du canal du Mozambique (Madagascar, les Comores et Mayotte).
- Le monde indien, marqué par des disparités importantes, notamment entre les pays insulaires (Sri Lanka et Maldives) et les pays enclavés (Népal et Bhoutan), apparaît comme un espace plutôt défavorisé en termes de développement humain mais il ne cumule pas les situations les plus dramatiques.
- L'Afrique du Nord-Est et de l'Est (du Soudan à la Tanzanie), forment avec la moitié septentrionale de l'Afrique Australe et les îles du canal du Mozambique, un vaste ensemble où se concentrent les situations les plus précaires en terme de développement humain.
- Le cas de l'Afghanistan constitue un cas particulier et isolé de très faible développement.

Enfin, il est important de noter qu'à l'exception de l'Australie, de Singapour et de la Réunion, les pays de l'océan Indien possédant les situations de développement humain les plus favorables sont néanmoins caractérisées par des conditions sociales au deçà de celles que l'on trouve dans les pays développés. Si la différence n'est pas très grande en terme d'espérance de vie à la naissance, elle est souvent bien plus marquée en ce qui concerne l'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation. Ainsi l'océan Indien appartient au tiers –monde, un tiers monde pluriel cependant, comme en témoignent les très grandes disparités observées.

# **LES ACTEURS EXTERIEURS A L'OCEAN INDIENS :**

## **LES ETATS UNIS ET L'OCEAN INDIEN**

A la fin de la deuxième guerre mondiale les Etats Unis, conscients à la fois des dangers d'extensions du communisme dans le monde et de la faiblesse des Etats européens, pour faire face à cette nouvelle menace, ont été amenés à élaborer la doctrine du « Containment » et à accepter de prendre part à la défense d'Etats non américains.

La nouvelle doctrine est alors définie par Georges Kennan, premier secrétaire d'Etat américain, qui annonce que la politique des Etats Unis « doit consister dans une répression à long terme, patiente mais ferme et vigilante des tendances expansionnistes de l'URSS ». Par la résolution Vandenberg (votée par le Sénat le 11 juin 1948) les EU rompent définitivement avec toute tentation d'isolationnisme. Jusqu'en 1960 le peu d'intérêt des américains pour l'océan Indien s'explique par le fait que l'URSS, puissance continentale, ne possédait pas à l'époque une marine très développée.

Après le retrait britannique de la zone et l'intérêt que suscite l'océan Indien pour l'URSS, les Etats Unis ont été amenés à y accroître leurs activités d'autant que désormais seule la France y est réellement présente. C'est ainsi que le 1 janvier 1972 la zone d'opération de la VII flotte américaine basée aux Philippines est étendue à l'océan Indien.

Le traumatisme dû à la guerre du Vietnam incite alors les américains à se désengager des conflits terrestres locaux et, dans le but de préserver l'hégémonie américaine dans l'océan Indien mais surtout le Pacifique, à adopter une nouvelle stratégie. Les américains vont alors adopter une stratégie navale s'appuyant sur le maintien de places fortes militaires au large des continents.

La progression soviétique vers les mers chaudes, dont l'invasion de l'Afghanistan est l'illustration la plus frappante, concrétise également un rapprochement dangereux vers les champs pétrolifères du Golfe. Jimmy CARTER, le 23 janvier 1980, dans son discours sur l'Etat de l'Union, souligne alors cette menace grandissante et annonce clairement les intentions américaines : « L'URSS tente de consolider une position stratégique qui met gravement en péril la libre circulation du pétrole au Moyen-Orient. Toute tentative faite par une force extérieure pour s'assurer de la maîtrise de la région du Golfe Persique sera considérée comme une attaque contre les intérêts des Etats Unis. Elle sera repoussée par tous les moyens nécessaires, y compris l'usage de la force armée. »

Devant les crises fréquentes, en dépit du retrait des Russes, l'afflux des missions en océan Indien, mais également pour arrêter le prélèvement d'unités aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>ème</sup> flotte, le 1<sup>er</sup> juillet 1995, le chef des opérations navales autorisa le retour à l'activité de la célèbre V<sup>e</sup> flotte qui exista entre 1942 et 1947 et qui joua un rôle fondamental pendant la guerre du Pacifique. Installé à Bahreïn le commandement opérationnel de cette force navale gère un ensemble très mobile qui comprend plus de 30 navires, y compris un groupe de bataille autour d'un porte-avions, un groupe amphibie, des sous-marins. Elle comprend également un groupe de guerre des mines et des navires logistiques et prépositionnés pour équiper l'armée et les marines, 80 à 100 avions de combat, 20 à 25 hélicoptères et 15 000 marins et commandos.

## L'INTERET ECONOMIQUE DE LA ZONE POUR L'INDUSTRIE AMERICAINE :

La dépendance des E.U. vis-à-vis des matériaux stratégiques extraits de cette région du globe les a amenés à développer une politique de contrôle des principales voies d'acheminement maritime vers l'occident et le Japon. Même pour les E.U. les chiffres évaluant cette dépendances sont, à l'époque, impressionnants. A la fin des années 70 ils importaient de l'océan Indien : 44% de manganèse, 40% de leur chrome, 47% de leur cobalt, 58% de leur uranium, 40% de leur antimoine, 38% de leur platine, 30% de leur béryllium et 21% de leur columbo-tantalite. A l'égard de l'Afrique du Sud la dépendance occidentale est particulièrement nette pour quatre minerais : Platine, manganèse, vanadium, chrome.

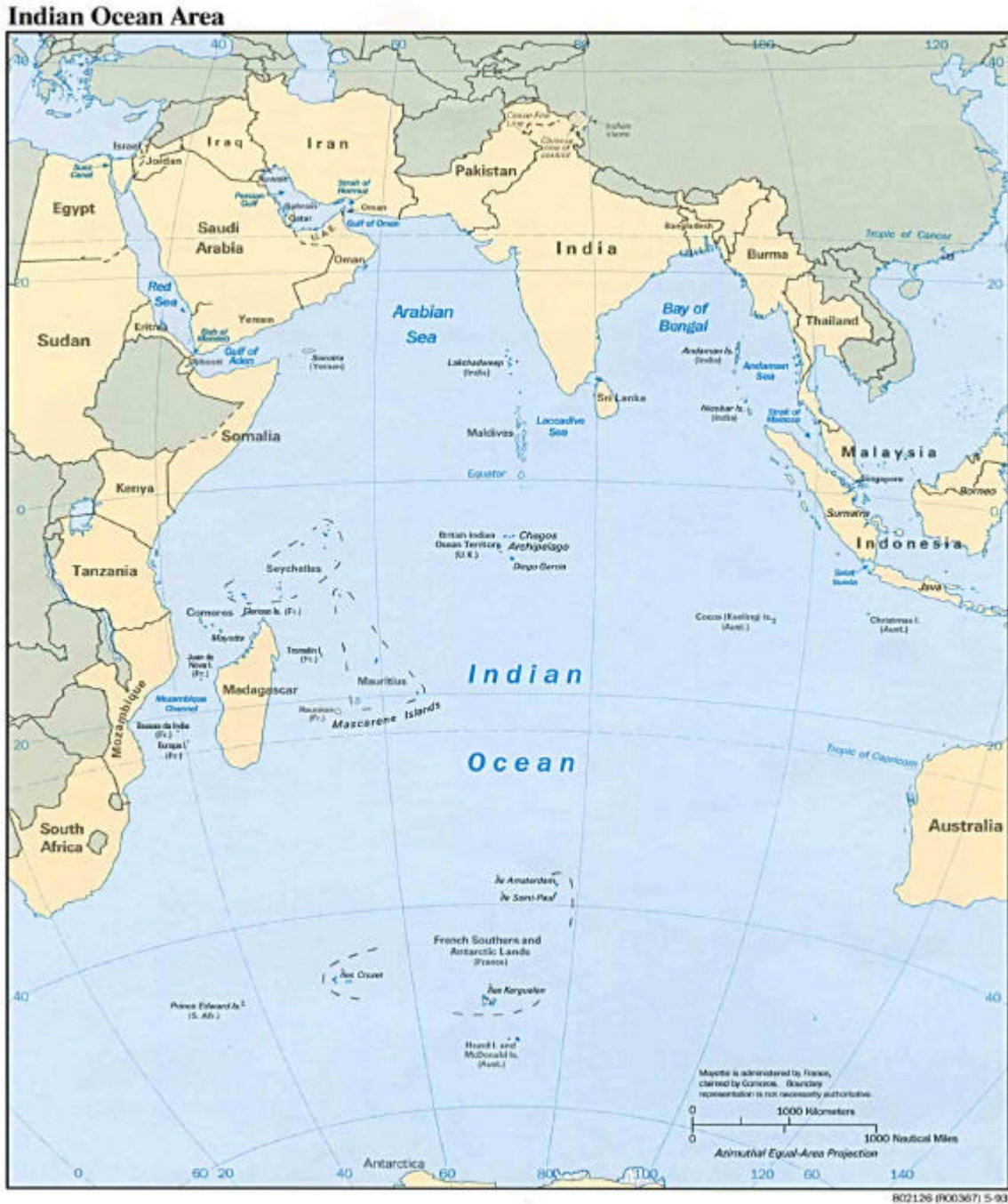
## LA PRESENCE MILITAIRE AMERICAINE DANS L'OCEAN INDIEN : LES ILES CHAGOS

Ne voulant pas laisser les soviétiques remplir le vide créé par le désengagement britannique à l'Est de SUEZ les EU ont obtenu la cession à bail stratégique des îles Chagos, partie intégrante de la dernière colonie britannique de l'océan Indien ( B.I.O.T), par le traité anglo-américain du 30 décembre 1966.

Ce qui à l'origine devait être essentiellement une station navale de communication est devenu au fil des travaux successifs une base stratégique incomparable pour les E.U. : Les travaux, achevés en 1979 ont porté sur l'amélioration des installations portuaires et sur le dragage du lagon afin de permettre la construction d'un bassin de 610 mètres de large et 1830 mètres de long pour accueillir les porte-avions et les sous-marins nucléaires de l'US NAVY. Ils ont également commencé l'édification de nouveaux dépôts de carburant, l'extension des locaux d'habitation, l'agrandissement de l'aire de stationnement de l'aérodrome et l'allongement de la piste d'envol à 3000 mètres, la rendant ainsi apte à accueillir les appareils de transport Galaxy, les ravitailleurs en vol KC 10 et au besoin les bombardiers B52 de l'US AIR FORCE. Cette décision s'avérera en particulier judicieuse lors de la guerre de Golfe qui verra les bombardiers stratégiques américains décoller de la base pour aller pilonner les positions irakiennes.

## LA PLACE DE DIEGO GARCIA DANS LA STRATEGIE AMERICAINE :

La position centrale de l'île de Diego Garcia permet aux Etats Unis de contrôler l'océan Indien et d'assurer ainsi en cas de crise la libre destination du commerce maritime à destination de l'Europe et du Japon.



- \_ Le ravitaillement en vol appliqué aux patrouilleurs maritimes à long rayon d'action type ORION P3C de l'US Navy, permet, à partir de DIEGO GARCIA de contrôler tout le trafic maritime de l'océan Indien.
- \_ Les bombardiers à long rayon d'action, à partir de la base, peuvent atteindre la plupart des pays riverains de l'océan..
- \_ La Rapid Deployment Force possède, dans l'océan Indien, un nombre important de matériels prépositionnés sur l'archipel et facilement utilisables en cas de besoin : Sont stockés sur zone les matériels nécessaires pour équiper une force amphibie de deux brigades de Marines.
- \_ La présence d'un tel site aéroportuaire permet aux Etats Unis de s'affranchir de la présence permanente dans la zone de un à plusieurs porte-avions.

\_ Les sous-marins nucléaires d'attaque, après de longues patrouilles dans la zone océanique peuvent venir se reconditionner à la base avant de repartir en mission avec de nouveaux équipages en provenance directe des Etats Unis.

### LES ACCORDS DE COOPERATION DANS LA ZONE :

A part Diego Garcia les Etats Unis n'ont pas véritablement dans l'océan Indien de bases où ils exercent des droits exclusifs. Il s'agit plutôt d'accès à des facilités navales ou aériennes, octroyés par des Etats amis dans le cadre d'une aide économique, alimentaire ou militaire américaine.

Les Etats du Golfe, dont le libre passage du pétrole dans l'océan Indien conditionne l'économie accordent aux américains des facilités aéroportuaires. Ainsi la Middle East Force américaine est basée à Barheïn pour empêcher tout risque d'interruption de l'acheminement du pétrole à l'extérieur du Golfe. Forte initialement de 4 à 5 destroyers la présence américaine y a été renforcée depuis 1979 : Un porte avion escorté de 6 navires de combat et une dizaine de bâtiments de soutien sont présents en permanence dans le nord-ouest de l'océan Indien. L'accord de coopération militaire et économique signé le 4 juin 1980, entre les Etats Unis et Oman, permet à la VII<sup>ème</sup> Flotte d'utiliser les installations du port de Massirah, modernisé par les américains et dont la maintenance est assurée en permanence par un détachement d'une centaine de techniciens.

Le Kenya et même le Sri Lanka offrent aux Etats Unis des facilités aéroportuaires en échange d'une aide économique et alimentaire.

### LA FRANCE ET L'OCEAN INDIEN

Les puissances européennes commerçantes ont cherché à s'assurer outre mer, dès les XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, des comptoirs leur permettant d'échanger contre de la pacotille les denrées rares et exotiques dont l'Europe avait besoin : Soie, épices, thé.

Historiquement, les Européens se sont tardivement intéressés à l'océan Indien. Les portugais, au XVII<sup>ème</sup> siècle, empruntent les premiers la route du Cap pour aller en Orient et éviter ainsi la Méditerranée orientale tenue par les musulmans depuis la prise de Constantinople. Ils s'emparent de places fortes, de points d'appuis sur la route de la soie et des épices, mais il s'agit avant tout pour eux de s'assurer de la maîtrise de la mer.

La fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et surtout le XIX<sup>ème</sup> siècle ont vu se développer de manière concomitante puissance industrielle et expansion coloniale. L'essor des industries occidentales a entraîné peu à peu la recherche de nouveaux marchés pour les produits fabriqués et, un peu plus tard, la recherche des matières premières qui faisaient défaut aux pays industrialisés.

Tardivement colonialiste la France ne s'est intéressée aux comptoirs et à l'installation de colonies dans l'océan Indien qu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, alors que les meilleurs emplacements étaient déjà occupés par les portugais, les hollandais, les anglais. L'histoire de la présence française dans l'océan Indien s'articule schématiquement autour de l'année 1814, année du Traité de Paris. Lorsque la France fonde la Compagnie des Indes Orientales, en

1664, il est déjà trop tard, les meilleures places de la région sont aux mains des grandes puissances coloniales européennes. La présence française sera donc limitée aux cinq comptoirs indiens (Pondichéry, Mahé, Yanaon, Chandernagor, Karikal) et aux îles Mascareignes ( îles de France et Bourbon, c'est à dire Maurice et la Réunion). Après 1814, parmi ces deux îles la France ne possède plus que l'île Bourbon.

En revanche, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle les français s'installent à Mayotte (1841) puis étendent leur protectorat à l'ensemble des Comores, à Obock et à Djibouti (1884-1887). Enfin la conquête de Madagascar est réalisée en 1895 sous la pression des colons de la Réunion et des marins qui souhaitent la possession d'un bon port après la perte de l'île de France et de son port principal, Port Louis.

### LA PRESENCE FRANCAISE AVANT LE TRAITE DE PARIS :

La colonisation effective des îles de la zone Sud-Ouest de l'océan Indien est le résultat d'un projet de Colbert : Ce dernier crée en 1664, la Compagnie des Indes Orientales, en remplacement de la compagnie de L'Orient, et lui assigne comme fonction la colonisation de Madagascar. A partir de ce projet initial les navires français de la compagnie essaimèrent vers les îles les plus importantes de cet Océan et en prirent possession au nom du roi de France.

### MADAGASCAR :

Ce furent des marchands, sous la conduite de François Cauche qui, vers 1638, débarquèrent les premiers dans l'extrême sud de Madagascar, dans la baie de Sainte Luce. Quelques années plus tard, la société d'Orient, dont les actionnaires étaient, entre autres, le surintendant Fouquet et le maréchal de la Meilleraye, affréta le Saint Louis qui, sous le commandement du chevalier de Pronis, parti de Dieppe en 1642 afin de créer une colonie à Madagascar et dans les îles voisines. Le Saint Laurent arriva quelques mois plus tard et, quittant Sainte Luce, les premiers colons français vinrent s'installer dans la baie d'Italo-Angara, y fondant Fort Dauphin vers 1643.

Les soldats qui accompagnaient Pronis puis Flacourt quittèrent l'île en 1674 et pendant longtemps l'île Dauphine, ainsi baptisée par Louis XIV, ne devait guère connaître que les incursions de quelques aventuriers venus de l'île Bourbon ou de l'île de France. Ce fut l'un d'entre eux, le caporal Lalignorne, qui réinstalla un comptoir français sur la côte Est, à Foulpointe et, après s'être marié avec la princesse malgache Bety, obtint la cession à la France de l'île de Sainte Marie.

Avec le comte Benyewsky, seigneur polonais au service du roi Louis XV, vont apparaître les premiers soldats réguliers recrutés au dépôt de l'Orient. A sa mort, en 1786, à Foulpointe, l'absence d'un représentant de la France à Madagascar devint totale. Cette absence devait se prolonger sous la révolution puis l'Empire.

### LA REUNION :

La compagnie française de l'Orient, fondée par Richelieu en 1642, envoya en mars de la même année le Saint Louis prendre possession de l'île au nom du roi de France. Cette prise de possession fut une simple formalité et aucun colon ne fut laissé à Mascarin, nom donné à l'époque à l'île par les navigateurs portugais.

L'île servit deux fois de lieu de déportation, en 1646 et 1654, pour des français qui s'étaient révoltés contre l'autorité du gouvernement de Fort Dauphin.

La colonisation effective de l'île Bourbon, comme on appela dès lors la Réunion, est le résultat d'un projet de Colbert visant à faire de l'île une escale sur la route des Indes.

### MAURICE :

Partie intégrante de l'archipel des Mascareignes l'île Maurice, alors appelée Mauritius par les Hollandais, fut rattachée aux possessions françaises lorsqu'en 1715 le malouin Dufresne d'Arsel, transportant à bord d'un bâtiment de la compagnie des Indes des caféiers de Moka, à destination de la réunion, y accosta et en prit possession au nom du roi de France. Baptisée alors île de France, Maurice devint une importante base navale française dans l'océan Indien et une menace permanente pour les voies de communications anglaises. La guerre d'indépendance américaine ayant entraîné une recrudescence des tensions franco-anglaises en Inde l'amiral Bailli de Suffren y fut dépêché avec une flotte armée par 15000 marins et soldats.

Affaiblie par la révolution, la Marine française ne peut faire face à l'action des anglais dans cette partie du monde. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle ceux ci détiennent presque toutes les positions clés dans l'océan Indien. La reprise du Cap en 1806 leur permet de faire le blocus des Mascareignes. Le 7 juillet 1810, la Réunion attaquée capitule, en décembre 1810, soixante dix navires et 10 000 anglais débarquent au cap Malheureux, entraînant une capitulation rapide de l'île de France.

### LES SEYCHELLES :

Escale pour les vaisseaux de toute nature qui s'y arrêtaient pour faire de l'eau et chasser des tortues, l'île de Mahé est visitée en 1742 et en 1744 par Lazare Picault, lieutenant de Mahé de la Bourdonnais. Ce n'est qu'en 1756 que le capitaine Corneille Morphey, envoyé par Magon, le nouveau gouverneur de l'île de France, prend au nom du roi, possession de Mahé et des îles avoisinantes.

## LA PRESENCE FRANÇAISE APRES LE TRAITE DE PARIS :

Après la défaite des armées napoléoniennes en Europe et l'occupation de la majeure partie des possessions françaises d'outre-mer les Anglais, par les traités de Paris (1814) puis de Vienne (1815), nous enlèvent la majorité des îles de l'océan Indien. L'Angleterre accepte cependant de rendre la Réunion, jugée sans valeur et de reconnaître les droits de la France sur Madagascar, mais elle nous enlève l'île de France (Maurice), Rodrigues et les Seychelles. Dès lors la France ne possède plus dans l'océan Indien qu'une seule possession insulaire.

## LA PRESENCE FRANÇAISE A MADAGASCAR :

En 1819, la goélette royale Amarante, partie de la Réunion déposait des détachements à Sainte Marie, Titingue et Fort Dauphin afin de reprendre la colonisation de Madagascar. Après plusieurs années de rivalité avec les rois locaux, période où plusieurs fois encore le drapeau à la fleur de lys, puis le drapeau tricolore, cessa de flotter sur la grande île. La conquête de Madagascar fut enfin votée par le parlement le 8 décembre 1894 et sa pacification achevée sous les ordres du général Gallieni le 10 mai 1905.

## LA PRESENCE FRANÇAISE AUX COMORES ET A MAYOTTE :

La colonisation de chacune des îles de l'archipel des Comores présente bien sur des modalités propres, mais il est possible de dégager de ces différents cas les éléments d'un scénario commun :

Un sultan en difficulté demande l'aide d'une puissance étrangère.

Il en vient à concéder (au pouvoir régulier ou à des aventuriers) des terres qui ne lui appartiennent pas.

Les habitants ou les résidents du sultanat se soulèvent contre cette évolution.

Les autorités françaises interviennent alors directement pour rétablir l'ordre de crainte que d'autres puissances ne s'installent dans l'archipel.

De soulèvement en répression l'autorité coloniale vient à assurer l'essentiel des pouvoirs.

La première île de l'archipel des Comores à passer sous contrôle de l'administration française fut Mayotte : La France, pour compenser la perte de l'île Maurice vient d'acheter l'île de Nossi-bé au nord ouest de Madagascar. La marine, déçue par cette acquisition, conseille l'achat de Mayotte dont le lagon fait un excellent mouillage, qui risque de plus de tenter les anglais, déjà familiers de l'île d'Anjouan. Le 25 avril 1841, le commandant Passot achète Mayotte au sultan Adrian Souli contre une rente viagère personnelle de 10 000 piastres. En février 1843 le roi de France, Louis-Philippe entérine cette acquisition et le commandant Passot prend possession de l'île au nom de la France le 13 juin 1843.

Inquiète de l'influence anglaise dans la région et de la progression allemande en Afrique, la France va obtenir successivement les trois autres îles. Un traité interdisant aux sultans de

l'archipel de traiter avec des nations étrangères, sans le consentement de la France, sera signé avec chacun des sultans. Ce protectorat de fait va aboutir au rattachement des trois îles à Mayotte dès 1904. La loi d'annexion du 25 juillet 1912 entérine de manière définitive l'appartenance de l'archipel aux colonies françaises de l'océan Indien.

## LA FRANCE DANS LA ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN AU XX<sup>EME</sup> SIECLE :

L'espace de la présence française dans l'océan Indien s'articule autour de deux pôles : L'un constitué à Djibouti, dans le cadre d'un accord de défense conclu le jour même de l'indépendance, le 27 juin 1977. Il s'agit là d'une position stratégique de première importance sur la route du pétrole et à proximité des éventuels théâtres d'opérations extérieur dans l'océan Indien. Cette position a d'ailleurs été utilisé par deux fois, en 1991, lors de la guerre dite du Golfe, puis en 1993 lors de l'intervention multinationale en Somalie. Il s'agit aussi d'un point d'appui maritime et aérien essentiel pour la présence militaire de la France dans la région, sur l'axe qui relie de façon vitale, la Réunion à la métropole : 6100 kilomètres de Paris, 3400 km de Saint Denis de la Réunion.

L'autre constitué autour de la Réunion par l'ensemble des terres de souveraineté française, exclusivement situées depuis 1977 dans la zone de l'océan Indien Sud, c'est à dire au sud de l'équateur.

On peut du reste envisager non plus les territoires, mais les populations pour se rappeler que la présence française dans la Zone Sud de l'Océan indien n'est plus seulement celle des nationaux sur les terres de souveraineté française mais aussi les nombreux ressortissants français dans les Etats indépendants de la zone dont on peut estimer en 1998<sup>9</sup> qu'ils étaient environ 21000 dont 16000 à Madagascar, 3000 à Maurice, 1200 aux Comores, 200 aux Seychelles et 175 en Tanzanie.

## LES POSSESSIONS FRANCAISES DANS LA ZONE SUD DE L'OCEAN INDIEN :

Les possessions françaises dans l'Océan Indien présentent une grande variété de Statuts. Il ne s'agit pas réellement de colonies : La Réunion est un département d'Outre Mer (DOM), les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont un territoire d'Outre Mer (TOM), quant aux îles Eparses et à Mayotte elles bénéficient chacune d'un statut original. La distinction entre DOM et TOM date de 1946. Le statut des DOM est alors accordé aux vieilles colonies (Martinique, Guadeloupe, Guyane, la Réunion) et reconnu par le constitution du 27 Octobre 1946 (article 60). La constitution du 4 octobre 1958 dans le titre XI reprend presque les mêmes dispositions dans les articles 72-73-74 et 76.

---

<sup>9</sup> Sources ministères des affaires étrangères – 1997

Le statut de Territoire d'Outre mer est conçu comme transitoire, devant évoluer soit vers l'autonomie soit vers l'intégration en devenant département d'outre mer. Dans l'océan Indien la France ne possède plus, depuis l'indépendance des Comores en 1975 et celle de Djibouti en 1977, qu'un TOM : Les Terres Australes et Antarctiques Françaises (T.A.A.F).

La Réunion, occupée par la France depuis 1683, est aujourd'hui peuplée de 600 000 habitants. Largement subventionnée par la Métropole, elle contraste par un niveau de développement nettement supérieur à celui de ses voisins, même s'il est encore inférieur à celui de la Métropole. L'absence d'une population locale d'origine et les conditions économiques relativement favorables font qu'il n'y a pas encore de revendications indépendantistes à la Réunion. Quant aux Etats voisins, s'ils revendiquent la souveraineté sur d'autres possessions insulaires françaises, ils ne posent pas le problème de la Réunion.

Les T.A.A.F. comprennent les îles Saint Paul et Amsterdam, Kerguelen, l'archipel Crozet et la Terre Adélie. D'abord rattachées au gouvernement général de Madagascar, ces îles ont été constituées en TOM, dotées de l'autonomie administrative et financière par la loi du 6 Août 1955. Le délégué du gouvernement pour les TAAF, établi à Paris, est assisté d'un conseil consultatif, composé de représentants des ministères impliqués dans la gestion du territoire (Défense, Recherche) et de deux personnalités scientifiques nommées pour cinq ans. L'absence de population autochtone et la situation géographique de ces îles mettent la France à l'abri de toute velléité d'indépendance ou de revendications territoriales de la part d'Etats voisins. En outre les conditions climatiques et maritimes de ces contrées limitent considérablement leur intérêt : elles se trouvent en effet hors des zones de trafic maritime au-delà des 40 rugissants et ne sont que des bases permanentes de recherche scientifique.

Si la présence française n'est contestée ni à la Réunion, ni dans les TAAF, il n'en est pas de même pour les îles Eparses et pour Mayotte. C'est là cependant le seul point commun entre ces territoires placés sous souveraineté française.

Les îles Eparses sont au nombre de cinq, dont quatre d'entre elles situées dans le canal du Mozambique : l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa , toutes revendiquées par Madagascar. Tromelin, à 450 km à l'Est de la côte malgache et à 550 km au nord de la Réunion revendiquée d'abord par Madagascar, l'est depuis le 2 avril 1976 par Maurice. D'un intérêt stratégique indéniable : à l'exception de Tromelin, elles sont situées dans le canal du Mozambique, sur la route maritime du pétrole suivie par un tanker toutes les 20 minutes, et permettent de contrôler et de garantir la sécurité de la navigation sur la route dite du Cap. Rattachées depuis 1960 au ministre délégué chargé des départements et territoires d'outre mer , elles sont effectivement administrées par le Préfet de l'île de la Réunion. La France a établi des postes fixes d'observation météorologique, utiles à la navigation internationale, à Europa depuis 1954, aux glorieuses depuis 1960, à Juan de Nova depuis 1974.

Enfin l'île de Mayotte constitue un cas original de possession française. Colonisée depuis 1841, alors que les trois autres îles comoriennes ne le sont que depuis 1886, Mayotte a été incluse dans le TOM des Comores en 1945. En 1975, elle refuse d'unir son sort au nouvel Etat indépendant des Comores et souhaite devenir un département français. Le gouvernement français dote alors Mayotte du statut de collectivité particulière de la République (loi n°76-1212 du 24 décembre 1976, art.1), conformément à l'article 72 de la constitution. L'île faisant partie intégrante de la République française, la loi précise que la population de Mayotte sera consultée, si le conseil général en fait la demande, sur le maintien du statut défini par la loi portant statut de création ou sur la transformation de Mayotte en département voire éventuellement l'adoption d'un statut différent. Ce scrutin devant d'ailleurs être organisé, à la demande des représentants mahorais, dans le courant de l'année 2000

## VISION POLITICO-MILITAIRE DE L'OCEAN INDIEN :

Compte tenu des intérêts stratégiques que représente l'océan Indien il est parfaitement normal que notre livre blanc sur la défense ait rangé parmi les intérêts de la France la sécurité des approvisionnements empruntant « la partie septentrionale de l'océan Indien ». Après avoir replacé l'océan Indien au sein des trois cercles d'intérêts, définis pour notre politique globale de défense nous essaierons de mettre en évidence les différents axes d'efforts de nos relations militaires et économiques dans la zone. Cet effort de typologie menant alors tout naturellement à un regroupement des pays riverains dans de grands ensembles cohérents et homogènes.

### SITUATION DE L'OCEAN INDIEN DANS LES TROIS CERCLES D'INTERETS FRANÇAIS :

Le premier cercle : Il englobe le territoire national et ses abords maritimes immédiats. C'est la zone des intérêts vitaux.

Le second cercle : Il couvre l'ensemble des pays de la communauté européenne, les nouvelles démocraties d'Europe de l'est, le Maghreb, la Méditerranée et les approches atlantiques de l'Europe occidentale. C'est une zone sensible pour la sauvegarde de nos intérêts vitaux et le premier souci est de prévenir les crises qui pourraient y surgir dans le cadre d'enceintes comme l'ONU, l'UEO, l'OTAN ou la CSCE.

Le troisième cercle : Il recouvre le Proche et le moyen Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Atlantique Nord, les Antilles et la Guyane. Une partie des pays du sud de l'océan Indien se trouvent dans ce cercle.

\_ Tout d'abord les Etats de la Commission de l'océan Indien (COI) dont la France fait partie depuis 1986 par l'intermédiaire du département de la Réunion, ce qui consacre son statut d'Etat riverain de l'océan Indien. Ces pays forment un îlot de francophonie dans cet océan et tentent, par le biais de la COI, de constituer lentement une zone de coopération économique et culturelle. Dans cette région, comme en Afrique subsaharienne, nous avons des intérêts hérités de l'histoire et nous entretenons des relations privilégiées avec ses Etats qui se traduisent par une coopération multiforme très active et la signature d'accords de défense ou de coopération militaire (défense avec les Comores ; coopération avec les Seychelles, Maurice, Madagascar ).

\_ Ensuite, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, du Kenya à l'Afrique du Sud. Ces pays, anciennes possessions britanniques ou portugaises sont des pays anglophones ou lusophones en proie à des difficultés internes dues aux rivalités politiques ou ethniques.

\_ Les pays contrôlant les accès au Golfe Arabo-Persique et à la Mer Rouge, Oman, Bahreïn, le Yémen, Djibouti. Ces pays producteurs de pétrole ou jalonnant la route du pétrole représentent un intérêt stratégique de première importance et, certainement encore pour de nombreuses années.

\_ Enfin l'ex-empire des Indes (Pakistan, Inde, Bangladesh, Sri Lanka, Maldives, Népal) où l'on voit se développer entre l'Inde et le Pakistan, entre l'islam et l'hindouisme et entre différents groupes ethniques des crises fréquentes, dont la montée aux extrêmes pourrait entraîner un conflit régional majeur.

Hors de ce troisième cercle, c'est à dire dans les pays situés sur le flanc oriental de l'océan Indien, notre politique est fondée d'une part sur le refus de relations militaires avec tout pays manifestant une volonté de puissance démesurée, d'autre part sur le souhait d'établir des relations durables avec les pays partisans de la transparence et de la confiance.

### LES AXES DE NOS RELATIONS MILITAIRES :

Le premier axe passe par la péninsule arabo-persique. Nos intérêts y sont de nature stratégique. La sûreté des approvisionnements en pétrole est un souci essentiel qui explique l'intérêt de notre pays pour les pays producteurs du Golfe et pour la sécurité des voies maritimes par lesquelles transite le pétrole. Dans le Golfe arabo-persique, nous appuyons en priorité les Emirats Arabes Unis, le Qatar et Oman, pays très demandeurs de coopération avec la France. Les Etats Unis contrôlent quant à eux, l'Arabie Saoudite, le Koweït et Bahreïn. Pour les accès à la mer rouge et au-delà du canal de Suez, on comprend bien l'intérêt de Djibouti et les conséquences possibles d'une déstabilisation dans la péninsule ou au Yémen. Concernant nos relations militaires avec ces Etats il importe, dès lors que leurs problèmes intérieur sont réglés, de mettre en place une coopération militaire décentralisée au plan régional. Sa mise en œuvre doit revêtir deux aspects : Une coopération opérationnelle à la charge du commandant supérieur des FAZSOI et une coopération militaire technique menée par la Mission Militaire de Coopération. C'est ainsi le cas actuellement pour Madagascar où une aide à la sécurisation des campagnes est en cours.

A la limite de ce premier axe, la France essaie de tenir une voie médiane entre l'Inde et le Pakistan. Il y a une stabilité régionale, dans cet immense sous-continent, en raison d'une dissuasion nucléaire existante et désormais déclarée. Il s'agit pour la France de participer à la stabilisation de l'équilibre régional, menacé par la supériorité militaire conventionnelle indienne et par un terrorisme islamique très actif. Il s'agit d'aider ces deux Etats sur la voie de la prévention de tout nouveau conflit.

Le second axe reflète des intérêts politiques. Il passe par l'Afrique où la France est impliquée non seulement en Afrique occidentale et équatoriale mais pour les pays qui nous intéressent aujourd'hui en Afrique de l'Est – sur le plan diplomatique (Mozambique) et vers les Etats de la COI qui sont des îlots de francophonie dans le sud ouest de l'océan Indien. Situés sur l'une des branches de la route d'approvisionnement du pétrole vers l'Europe la France y entretient également des accords de défense et de coopération. Cette zone va jusqu'à l'Afrique du Sud qui connaît actuellement de profonds changements, tout comme la plupart des pays africains où le multipartisme politique devient la norme. L'Afrique du Sud, une fois débarrassée de ces contradictions internes, deviendra une grande puissance régionale et donc un partenaire incontournable pour la stabilité du Sud du continent. Dans le contexte économique difficile de la majorité de ces pays africains, où les armées ne peuvent pas être conçues selon un référentiel européen, elles doivent être encouragées d'une part à devenir d'un niveau de stricte suffisance et d'autre part à être un outil potentiel de développement civil pour leur pays. Dans les pays africains qui possèdent des moyens suffisants pour inquiéter leurs voisins –Angola,

Mozambique, Kenya, Soudan – il n'est pas nécessaire d'ajouter au déséquilibre en leur proposant une coopération militaire. Notre éventuelle action peut consister, en fin de période de guerre ou de crise, à participer à la restructuration de leurs forces, en aidant à les démobiliser et à les désarmer, voire à les reconvertir.

Le troisième axe d'effort ou troisième entité géographique présente-elle, des intérêts commerciaux importants : Il s'agit de la partie Est de l'océan Indien, et en particulier des deux pays que sont le Vietnam et les Philippines, un peu plus loin. Dans cette zone, nos industriels sont en concurrence avec le Japon, l'Australie et les nouveaux dragons. Notre politique consiste essentiellement à accompagner nos exportations d'armement dans cette zone. Une coopération est cependant engagée au Cambodge où la France participe à la restructuration des forces armées, notamment dans le domaine de la gendarmerie.

# **CONTESTATION DE LA PRESENCE FRANCAISE :**

## **LES REVENDICATIONS TERRITORIALES :**

Terrain permanent de désaccord entre d'une part la France et d'autre part Madagascar, Maurice et les Comores, les possessions insulaires de la France dans la zone sud de l'Océan Indien ont acquis une importance considérable par la Zone Economique Exclusive qu'elles concèdent aux pays détenteurs suite à la conférence de l'Onu sur le droit de la mer (Montego Bay – 1982). Ainsi régulièrement, sans réel fondement juridique, ces îles sont revendiquées par les Etats de la zone sud de l'océan Indien.

## **LES REVENDICATIONS MALGACHES SUR LES ILES DU CANAL DU MOZAMBIQUE :**

Ces îles revendiquées au titre de la continuité géographique avec le continent malgache sont, depuis la menace d'un débarquement malgache (1973), contrôlées par un détachement de 15 parachutistes du 2 RPIMa et un gendarme.

Cependant, malgré les revendications malgaches, ces îles ne sont pas des éléments accessoires de Madagascar, et ne sont pas géographiquement inséparables du continent malgache. En effet, de formation océanique, non peuplées lors de leur découverte, elles ne peuvent être rattachées ni géographiquement ni historiquement au socle de Madagascar.

Conformément aux procédures internationales régissant les conditions de rattachement de territoires sans maître, la France soutient la thèse de souveraineté originaire. La jurisprudence internationale admet que dans le cas de territoires inhospitaliers, d'accès difficile et de faible population ou à fortiori sans population permanente telles que les îles Eparses, des actes épisodiques voire même un exercice purement intellectuel de l'autorité Etatique puissent suffire pour revendiquer et détenir ces territoires.

Pour l'heure la France se borne à réaffirmer sa souveraineté sur ces îles. Lors d'une discussion à l'assemblée nationale des Nations Unies en 1979, le représentant français déclarait : « Ces îlots sont partie intégrante de la République, et toute revendication les concernant est donc non fondée et inopportune. » La France a d'ailleurs voté contre la résolution des nations unies l'invitant à « entamer sans plus tarder des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India séparées arbitrairement de Madagascar ».

## LES REVENDICATIONS MAURICIENNES SUR L'ILE TROMELIN :

Depuis le 2 avril 1976, l'Etat mauricien fait de Tromelin l'abcès de fixation d'un contentieux territorial avec la France. Fondé sur une interprétation fautive de l'article 8 du traité de Paris en date du 30 mai 1814, puis qu'elle repose sur une version anglaise du traité, alors que seule la version française fait foi. Ce contentieux récurrent n'influe toutefois pas fondamentalement sur les relations entre Maurice et la France. Même s'il faut noter cependant que, en 1999, la candidature de la France à l'entrée au sein de l'ARC-IOR a fait l'objet d'un vote négatif de la part de Maurice.

Il résulte du texte français de cet articles que les restitutions territoriales dans l'océan Indien, au profit de la France, excluent l'île de France (Maurice) et ses dépendances, nommément Rodrigue et les Seychelles.

S'agissant de Tromelin, c'est là encore le principe de la prise de position d'un territoire sans maître avec occupation effective de l'îlot par la France qui doit être retenu.

## LES REVENDICATIONS COMORIENNES SUR MAYOTTE :

Plus problématique est le contentieux territorial Franco-comorien sur Mayotte parce que cette île représente environ 17% de la superficie et 14% de la population de l'archipel des Comores dans son ensemble. Le débat repose sur l'opposition de deux principes : Celui de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et celui des peuples à disposer d'eux-mêmes. Encore faut-il noter, à la date du référendum du 22 décembre 1974 sur l'indépendance, que les Comores étaient un territoire d'outre mer et non une colonie et que l'existence d'un peuple mahorais peut-être soutenu si ce terme est rapproché de celui de population et non de Nation.

Du reste l'existence d'une population intéressée par le rattachement à la France est par elle-même suffisante. L'article 53, dernier alinéa de la constitution française, tel qu'interprété par la décision du conseil constitutionnel en date du 30 décembre 1975, expose en effet que « nulle cession n'est valable sans le consentement des populations intéressées ». La libre détermination des peuples signifie tout autant le droit de demeurer français que le droit de cesser de l'être, l'un n'étant pas moins légitime que l'autre.

Il est clair en tout cas que malgré la proximité et non pas l'identité géographique, ethnique, linguistique et religieuse avec les autres îles de l'archipel, fédérées le 1 octobre 1978 en une république islamique des Comores, Mayotte a constitué depuis son islamisation au XII<sup>ème</sup> siècle un sultanat séparé. Par ailleurs son rattachement à la France remonte (sans discontinuité) à 1841, de 45 ans antérieurs à celui des autres îles de l'archipel.

## UNE INFLUENCE FRANCAISE DE PLUS EN PLUS MENACEE :

Hormis les revendications territoriales sur les possessions insulaires de la France dans la zone Sud de l'Océan Indien la présence française est menacée voire contestée à deux niveaux :

- Par des puissances extérieures à la Zone.
- Par l'émergence de puissances régionales.

## LES PUISSANCES EXTERIEURES A LA ZONE :

### LES USA :

Lors de la guerre froide, installés principalement dans la partie est et au nord de l'équateur, le dispositif américain ne couvrait pas ou peu la partie sud-ouest de la zone, laissant ainsi aux français le rôle de puissance régionale alliée.

Offensive commerciale et libéralisme, résistance aux pays terroristes et recherche de la stabilité, ces deux priorités politiques du président Clinton s'appliquent désormais en océan Indien et plus particulièrement en Afrique de l'Est. Après avoir joué un rôle important en Namibie, les Etats Unis se sont imposés dans la tentative de règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique, non seulement en se liant à l'Ethiopie et l'Erythrée, mais en constituant avec ces pays et le mouvement rebelle à Khartoum de John Garang un front d'opposition au Soudan. Acquérant également une zone d'influence propre qui à travers le Rwanda et le Congo démocratique s'étend de façon inédite aujourd'hui d'un océan à l'autre, il leur est apparu qu'une classe de nouveaux chefs d'Etats, plus jeunes, plus ouverts, sinon vraiment démocrates, du moins adeptes du libéralisme émergeait.

La campagne d'expansion économique à l'américaine est lancée. Elle est animée autour du président par une équipe d'africanistes compétents et dynamiques, Wilson, Moose, Rice, Wholpe, Cohen, Jessie Jackson. La complicité du FMI, d'Israël et des anglo-saxons est à l'occasion acquise ; le peace corps et les ONG apportent leur appui ; certains ambassadeurs n'hésitent pas à prendre spectaculairement parti en fustigeant au besoin la France ; enfin les stages aux Etats Unis d'hommes d'affaires, d'universitaires et de militaires, notamment des forces spéciales, se multiplient.

Sur le plan géopolitique l'entreprise est moins claire, elle fait preuve cependant d'un sens aigu de l'opportunité. Pour l'heure, parallèlement à leur offensive économique les Etats Unis développent des relations amicales avec les pays riverains de l'océan Indien pour les aider à résoudre leurs problèmes et leurs différents, mais ils savent bien qu'il faudra de vingt à trente ans pour que les plus importants organisent un système de sécurité collective qui maintienne la paix régionale.

Toutefois après l'expérience somalienne voilà les américains plus ou moins empêtrés avec Kabila et contrés par Mandela, à propos notamment de leur projet initial de force interafricaine, projet qu'ils ont du dès lors modifier en se rapprochant du point de vue franco-anglais. Leur force, en dépit de ces échecs apparents d'implantation en Afrique, est de s'identifier au courant moderne libéral et mondialiste qui tend à faire passer pour archaïque et prend à contre-pied notre système plus étatique et protectionniste, zone franc, plans de développement, aides publiques et accords de Lomé compris. C'est dire si, pour résister, il nous faut nous adapter.

## L'EMERGENCE DE PUISSANCES REGIONALES.

### L'INDE

Consciente que l'enjeu essentiel qu'elle doit relever pour asseoir sa puissance au plan régional et mondial, le siècle prochain, est d'abord de nature économique, l'Inde cherche, au moins pour le court terme ( 5 à 10 ans), à mettre sa politique étrangère sous le signe de l'affirmation de son rôle. Elle veut en effet, tirer profit d'une détente de ses relations avec ses voisins (excepté avec le Pakistan) pour accélérer un développement économique et technologique qui requiert la concentration des efforts, notamment financiers. " La prospérité est un facteur de paix " affirme - t - on comme motion de principe. Il reste qu'à moyen terme (10 à 20 ans) l'Inde pourrait bien avoir acquis alors, tous les atouts d'une puissance d'équilibre face à la Chine sur un plan régional, et ceux d'une nation qui compte, et reconnue comme telle, dans l'organisation multipolaire du monde à venir. Il reste pourtant une inconnue de taille : qu'en est-il de l'évolution de l'antagonisme avec le Pakistan à propos du Cachemire, à l'aune de la récente décision prise par l'Inde de " maintenir ouverte " l'option nucléaire.

Au plan régional, les relations extérieures de l'Inde s'organisent autour d'une zone d'intérêts privilégiée qui comprend dans un premier cercle, les sept pays membres de la SAARC (l'Association de Coopération Régionale de l'Asie du Sud) et, dans un second cercle, l'Asie centrale, l'Asie du sud-est, la Chine, la péninsule arabique, et l'Afrique de l'est et australe. Si avec les petits Etats voisins ( Népal, Bangladesh, Sri Lanka), les relations se sont sensiblement améliorées ces dernières années, et le nouveau gouvernement ne devrait pas infléchir cette tendance, les rapports avec la Chine et le Pakistan sont toujours empreints d'une grande méfiance. Pourtant, les responsables conviennent que l'Inde aurait tout à gagner d'un équilibre rétabli au Pakistan et d'une stabilisation de ses relations avec la République Populaire de Chine.

### LA POLITIQUE MARITIME DE L'INDE

C'est vers la mer, l'océan qui porte son nom que l'Inde tourne désormais ses regards. Elle s'oppose à toute puissance qui pourrait dominer dans l'Océan Indien et affirme que ce dernier doit être réservé à ses riverains.

Si l'Inde reste obnubilée par ses frontières terrestres, notamment avec le Pakistan à propos du Cachemire et dans une moindre mesure avec la Chine, l'ensemble de l'océan indien devient de plus en plus important pour la sécurité et le développement du pays, et constitue une "nouvelle frontière ". L'Inde compte 7500 km de côtes et plus de 95% de son commerce empruntent la voie maritime. Très dépendante pour son pétrole du Golfe persique, ses voies d'approvisionnement sont à portée de canon des côtes pakistanaïses. L'acquisition récente par la marine pakistanaïse d'armements modernes, fait l'objet de la plus grande attention, et même d'une certaine irritation à l'encontre des pays fournisseurs. Si le géant chinois regarde de plus en plus vers sa " mare nostrum ", la Mer de Chine, les routes stratégiques de l'océan Indien l'ont conduit à obtenir des facilités navales dans les îles Cocos, qui appartiennent à la Birmanie, et à s'investir dans la construction de routes et voies ferrées lui offrant des débouchés vers Rangoon et le Golfe du Bengale. Pour y parer, l'Inde a accentué son implantation sur les îles Adaman et Nicobar, véritables points d'appui pour exercer une présence et un contrôle sur le détroit stratégique de Malacca.

**DES RELATIONS EXTERIEURES MARQUEES PAR UNE VOLONTE D'HEGEMONIE REGIONALE :**

Constatant avec la disparition du bloc soviétique et le réveil de " l'empire du milieu ", que son développement et son ambition régionale seraient étroitement liés à sa capacité d'ouverture et d'intégration, l'Inde, sous l'impulsion du gouvernement du Front Uni de M. Gujral hier, et aujourd'hui sous celui de Mr. Vajpayee après l'arrivée au pouvoir du BJP, s'investit dans la plupart des organisations de la zone asiatique. En Asie du sud, elle œuvre pour l'établissement, avec les pays de la SAARC, d'une zone de libre échange d'ici à 2001, dont elle serait bien sûr la plaque tournante. Dans l'océan Indien où elle souhaite voir les grandes puissances rester à l'écart, elle trouve, au sein de l'Indian Ocean Rim-Association for Regional Cooperation dont elle est la cheville ouvrière, des partenaires de choix et parmi eux l'Afrique du Sud dont l'importance au plan politique est à souligner notamment vis à vis de l'ONU. En Asie orientale son engagement comme " partenaire du dialogue " de l'ASEAN et membre du Forum Régional qui lui est associé, pourrait bien lui permettre non seulement d'élargir ses relations commerciales, mais aussi et peut être surtout de se présenter pour les pays du Sud Est asiatique comme une alternative à l'influence toute-puissante de la Chine et dans une moindre mesure du Japon. Mais le retard qu'elle a pris dans cette zone, dû autant à son comportement " autarcique " qu'à un désintérêt traditionnel pour " l'Asie jaune ", ne sera pas aisé à combler.

Avec la revendication d'une place au sein de l'APEC (Coopération Economique Asie Pacifique) et sa demande de participation aux sommets Europe Asie, elle cherche à s'affirmer comme un partenaire privilégié pour une Union Européenne en quête de relations renouées en Asie, où l'on considère parfois en Inde, qu'elle pourrait être le seul contrepoids valable face à la puissance américaine d'une part et à l'émergence du pôle chinois d'autre part, surtout depuis la disparition de l'URSS. La construction européenne et la mise en place d'une monnaie unique capable de concurrencer la prédominance du dollar sont en tout cas l'objet d'une attention particulière, même si certains observateurs estiment que les autorités indiennes ne lui accordent pas assez d'importance. Si cet activisme est soutenu au moins tacitement par les USA et par une Russie qui voient par-là une occasion de contrecarrer les ambitions de la Chine, il rencontre évidemment l'hostilité du Pakistan, et pour le moins la plus grande réserve de la part du voisin chinois. Des relations extérieures qui ne manqueront pas d'être influencées par la volonté affichée de franchir le seuil nucléaire pour mieux asseoir des ambitions internationales.

Cinquante ans après son indépendance, l'Inde prend de plus en plus conscience des potentialités qu'elle détient, du poids dont elle peut - ou pourra - peser dans les rapports de puissance entre les nations aux plans régional et international. Elle prend aussi la mesure de la complexité de ces rapports et de leur relative versatilité, sous l'effet des phénomènes de mondialisation. Elle espère saisir l'opportunité d'un monde qui se recompose, après la disparition des antagonismes Est/Ouest, pour s'affirmer comme un pôle de puissance et d'équilibre. Il lui faut pour cela et peut être avant tout relever le formidable et incontournable défi du développement d'un peuple de bientôt un milliard d'individus. Il reste que rien ne sera possible si la stabilité régionale n'est pas assurée, dans le cadre par exemple d'un pacte d'entente, de non-agression ou d'un vaste marché commun, gage de développement pour les pays de la zone, et si, loin de s'apaiser, les tensions qui perdurent s'exacerbent de nouveau, avec des conséquences gravissimes en cas de montée aux extrêmes.

## INFLUENCE DE L'AFRIQUE DU SUD DANS L'OCEAN INDIEN :

La seconde puissance susceptible de contester notre influence dans la zone sud de l'océan indien est la république sud africaine : Jouissant d'une implantation géographique très favorable ce pays possède en outre une importance stratégique de premier plan :

Sa position géographique, d'abord, permet de contrôler les flux maritimes entre l'Atlantique sud et l'océan Indien et d'étendre son influence économique sur l'Afrique Australe, y compris les îles de la zone orientale où ses exportations et ses investissements sont manifestes : Maurice principalement, les Comores, la Réunion et Mayotte.

Son poids économique qui lui donne un revenu national égal au tiers du revenu total de l'Afrique, avec en particulier 40% de la production industrielle du continent et la deuxième place mondiale pour les métaux dits stratégiques : Chrome, Cobalt, Manganèse, Platine.

Parée d'une nouvelle image internationale, l'Afrique du Sud retrouve progressivement sa place dans le Monde et risque ainsi de rapidement contester à la France sa prépondérance économique et culturelle, déjà fortement menacée dans les îles de l'océan Indien et les pays de l'Afrique de l'est.

Mosaïque de peuples, de religions et de cultures, l'Afrique du Sud compte plus de 43 millions d'habitants, que l'on recense par habitude selon quatre groupes distincts : 32 millions de noir, 6 millions de blancs, 4 millions de métis, 1,5 millions d'indiens.

Actuellement l'Afrique du Sud, outre un potentiel minier considérable, produit plus de 50% de l'électricité, 90% de l'acier, 97 % du charbon et 40% des produits manufacturés de tout le continent africain.

L'océan Indien et l'océan Atlantique sont d'une importance vitale pour elle. Ce sont des voies de communication et de relations importantes avec le monde extérieur. Ainsi, la majeure partie du commerce extérieur de l'Afrique du Sud, dont le montant s'élève à plus de 31 millions de dollars en 1999<sup>10</sup>, est transportée par voie maritime. Cela veut dire, en particulier, que la liberté de navigation et la sécurité des voies maritimes doivent à tout prix être assurées en permanence, tout cela ayant d'ailleurs été fort bien présenté dans le livre blanc de 1996.

Débarrassées de l'apartheid, l'Afrique du Sud entend bien reprendre sa politique d'expansion régionale, en Afrique Australe mais également vers les îles du Sud Ouest de l'océan Indien. Elle recherche en particulier une coopération régionale en Afrique, en Amérique du Sud et en océan Indien. Si les premières orientations n'en sont qu'à leurs prémices, l'orientation africaine est bien affirmée. L'Afrique du Sud se préoccupe en priorité de la stabilisation et du développement de l'Afrique Australe que Pretoria compte organiser en bloc régional. Elle a ainsi pesé de façon déterminante sur la réussite du processus électoral au Mozambique ainsi que sur la résolution de la crise constitutionnelle au Lesotho.

## UNE PUISSANCE NUCLEAIRE ET MILITAIRE :

En avril 1994, M. de Klerk a annoncé que son pays avait fabriqué des armes nucléaires et que ce programme, arrêté en 1989, avait été démantelé avant juillet 1991. Fondamentalement une puissance nucléaire ne cesse pas de l'être le jour où elle a neutralisé son arsenal. Il n'y a aucune raison pour que l'Afrique du Sud ne puisse un jour relancer son programme d'armement nucléaire. Elle en possède, aussi longtemps que les blancs n'auront pas émigrés, les compétences techniques, l'infrastructure et, mieux encore, le savoir-faire industriel.

---

<sup>10</sup> *Iris – année stratégique 2000*

L'armée sud africaine, bien équipée, bien entraînée, a joué un rôle fondamental dans tous les conflits régionaux, actuellement en voie de règlement. Après une quinzaine d'années de conflit l'Armée Sud-africaine se présente comme l'armée la plus puissante du continent africain. Par ailleurs et pour cause de blocus économique lors de l'apartheid, le pays a été obligé de développer sa puissance industrielle et de donner une importance considérable à l'industrie de l'armement. La normalisation de sa politique étrangère avec les pays environnant et la recherche d'un consensus politique à l'extérieur du pays mène la RSA à chercher des débouchés à l'exportation pour ses matériels militaires. Poursuivant sa politique d'intégration raciale, elle demeure une force considérable et une référence à l'échelle de ces voisins mais également du continent africain.

Puissance militaire, l'Afrique du Sud est un gendarme régional et entend bien rester le pôle de développement et de sécurité de l'Afrique australe.

### UN POLE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL INCONTOURNABLE:

Quand l'Afrique du Sud a commencé son processus de transition, les dirigeants de l'ANC se sont cramponnés à l'idée de la coopération régionale. Ils ont en particulier déclaré qu'ils n'accepteraient pas que ce perpétue le gouffre entre la prospérité de leur pays et la misère de la région. Or initialement, dans les faits, les dirigeants noirs sud-africains ont montré peu d'empressement à aider les Etats voisins. En effet, pendant la période de l'apartheid, les pays voisins (Botswana, Swaziland, Lesotho) ont été largement aidés et subventionnés par l'union douanière de l'Afrique Australe (South Africa Customs Union – SACU), un marché commun régional qui récoltait conjointement des taxes et distribuait une part importante de ces revenus aux Etats plus petits. Le gouvernement blanc avait également accepté des milliers de travailleurs immigrés venant du Mozambique, du Swaziland, du Lesotho, malgré un taux de chômage inquiétant parmi les noirs sud-africains. Tant que l'Afrique du Sud était un paria, et mise à l'Index par la communauté internationale, elle était prête à payer pour avoir des amis.

Toute la région de l'Afrique Australe est cependant indissolublement liée à l'Afrique du Sud. Cet ensemble géographique constitue en effet un ensemble d'économies profondément interdépendantes. De tous les pays voisins des travailleurs affluent vers l'Afrique du sud en quête de salaires et de qualifications que leurs pays ne peuvent leur offrir, l'Afrique du Sud contribue à l'amélioration des ressources hydroélectriques des pays voisins, en particulier le Mozambique et le Lesotho. Ses ports (Durban, le Cap), dotés d'infrastructures performantes et modernes, sont seuls capables de recevoir dans de bonnes conditions des navires modernes (à l'exception du port de Walvis Bay, en Namibie, conçu et utilisé initialement par les sud africains au profit de la Rhodésie). Son industrie de transformation capable de raffiner ou donner de la valeur ajoutée aux matières premières en provenance des pays voisins.

Ainsi, retournement de l'histoire, la SADCC ( South African Development Coordination Conference), organisme d'intégration économique, créé à l'origine contre l'Afrique du Sud de l'apartheid et, destiné à rendre ses membres moins dépendants de ce puissant voisin, s'articule aujourd'hui autour d'elle et a sûrement vocation à se fondre avec la zone Rand ainsi qu'avec la S.A.C.U. Ce passage de la SADCC à la SADC (South African Development Community) a inauguré une prudente transition entre une communauté essentiellement défensive et une communauté régionale se forgeant et s'intégrant activement par le biais du commerce.

**UNE COOPERATION REGIONALE SOUMISE CEPENDANT A DES PROBLEMES STRUCTURELS ET JURIDIQUES :**

Les réserves politiques émises sur la suppression des visas et la simplification des contrôles frontaliers dans la circulation des biens et des personnes sont en premier lieu le fait de l'Afrique du Sud. L'abrogation du visa obligatoire - c'est la crainte nourrie à Pretoria - conduirait à une augmentation fulgurante du nombre d'immigrants clandestins et attiserait les tensions qui existent déjà sur le marché de l'emploi en Afrique du Sud. Un débat sur une nouvelle politique d'immigration est actuellement en cours en Afrique du Sud. Les résultats ne sont toutefois pas à attendre avant fin 1999. D'ici là la réglementation sur les visas restera en vigueur pour les Etats septentrionaux de la SADC.

Les services de police et de douane redoutent qu'une simplification des contrôles douaniers n'entraîne une forte augmentation du trafic de drogue, d'armes et de substances soumises à une autorisation. Le trafic de drogue en particulier est déjà devenu un problème dans la région. La Zambie, où une partie de la mafia de la drogue est étroitement mêlée à la direction politique du pays, est aujourd'hui la plaque tournante de ce trafic.

Autre problème : celui posé par le maintien de la Southern Africa Custom Union (SACU), l'Union douanière de l'Afrique australe, qui regroupe le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland. La survivance de cet espace économique uni au sein d'un marché commun plus vaste en voie de formation est un anachronisme qui empêchera l'évolution de la SADC vers une zone de libre-échange. Alors que les Etats de la SADC ont adopté en 1995 une clause d'incompatibilité entre l'appartenance à la SADC et à la COMESA, clause qui entraîne une résiliation de l'appartenance à la Comesa, rien de comparable n'a encore été décidé à propos de la SACU. Pour les petits pays membres de la SACU les paiements effectués par l'Afrique du Sud pour compenser le manque à gagner dans les recettes fiscales et douanières représentent souvent le principal poste budgétaire dans les recettes de l'Etat, ils ne souhaitent donc pas la dissolution de la SACU.

En résumé, on retiendra que des progrès concrets vers l'intégration seront difficiles à accomplir sur la seule base d'accords ou de conventions si, parallèlement, les modalités d'application ne sont pas harmonisées

**UNE COOPERATION REGIONALE EGALEMENT BRIDEE PAR DES IMPERATIFS ECONOMIQUES INTERNES :**

L'Afrique ne doit pas trop attendre du nouveau régime sud-africain, N. Mandela ayant notamment déclaré que « l'immense effort de reconstruction et de développement économique et social que nous entreprenons exigera toute notre attention et toutes nos ressources pendant les quelques années à venir ».

A cause de l'émigration des blancs et du bas niveau d'éducation des Noirs, l'Afrique du Sud manque de main d'œuvre qualifiée, et ne peut pas se permettre d'envoyer des centaines de conseillers et de techniciens travailler dans d'autres parties de l'Afrique. Dans des moments d'optimisme, les populations du Zimbabwe et du Mozambique parlent d'inscrire leurs jeunes dans les universités et les instituts de formation sud-africains, bien plus performants que les autres dans la région. Mais les gens en Afrique du sud se plaignent que leurs établissements ne pourront pas accueillir leurs propres étudiants en nombre suffisant, et pourront encore moins accepter les étudiants de l'extérieur.

La raison pour laquelle il sera difficile à l'Afrique du Sud de l'après-Apartheid d'être généreuse envers ses voisins tient aux énormes problèmes auxquels elle va se trouver confrontée face aux besoins de sa propre population noire.

La vocation continentale de l'Afrique du Sud procède d'une logique géopolitique certaine mais en réalité, au-delà des tableaux idylliques brossés par la presse occidentale progressiste l'avenir est plus sombre qu'il n'y paraît. Les problèmes internes de l'Afrique du Sud actuelle remettent cette ambition à un avenir lointain. En effet on ne peut pas concevoir que l'Afrique du Sud puisse durablement constituer une bulle de prospérité en marge d'un continent de plus en plus pauvre et de plus en plus peuplé.

Puissance mondiale potentielle, puissance régionale affirmée, puissance continentale probable, l'Afrique du Sud est un enjeu stratégique très important. Elle l'est particulièrement pour la France que son propre engagement en Afrique doit rendre spécialement attentive au maintien d'un Etat sud africain structuré et prospère. Les zones d'influences de ces deux pays se superposent de plus en plus en océan Indien, leur intérêt le plus évident est donc de tisser des liens économiques, militaires, politiques plus étroits qu'ils ne le sont actuellement.

### *LE NOUVEAU ROLE DE L'AUSTRALIE DANS L'OCEAN INDIEN :*

Sur le plan géographique, il est indiscutable que l'Australie est une nation de l'océan Indien : Un tiers de la côte de ce pays continent se trouve dans l'océan Indien.

L'Australie possède de réels intérêts actuels et potentiels, dans l'océan Indien et en Asie du Sud. En effet, dès 1991, le premier ministre australien déclarait : « L'Australie est une nation de l'océan Indien et nos intérêts dans la région sont essentiellement de nature stratégique et commerciale. Cette même année, juste avant l'effondrement de l'URSS, le ministre australien des affaires étrangères et du commerce a reconnu que l'intérêt principal de l'Australie pour la région de l'océan Indien consistait à protéger les voies maritimes, les ressources de l'océan et les îles Coco et Christmas qui sont d'une importance stratégique. C'est en particulier la raison pour laquelle a été établie la politique d'une marine pour les deux océans. Comme 30% du commerce australien passe toujours par l'océan Indien l'objectif essentiel de la politique étrangère gouvernementale est de voir s'établir un environnement régional stable, qui ouvre un maximum de possibilités au développement économique et au commerce, et où les problèmes trouvent une solution pacifique.

Toutefois les échanges commerciaux avec les pays riverains de l'océan Indien sont peu élevés et le pourcentage des importations vers l'Australie n'a jamais dépassé 3% du commerce total de l'Australie. Ces échanges sont dominés par l'Arabie Saoudite (principalement des importations de pétrole), par l'Inde et l'Afrique du Sud. En outre, depuis 1994, le gouvernement australien soutient vivement les tentatives d'établissement de liens économiques plus étroits avec l'Inde. La raison en est que les secteurs de fabrication et d'industrie hautement développés de ce pays, et sa classe moyenne, qui compte 100 millions de personnes environ, représentent un marché potentiel important pour les exportations australiennes.

### DE L'ISOLEMENT A L'AMBITION :

Cette terre resta longtemps, sinon ignorée, du moins laissée de côté par les navigateurs : la colonisation est intervenue tardivement alors que l'Asie du sud et les îles de la Sonde voyaient depuis des siècles se développer l'exploitation, l'évangélisation et parfois l'émigration blanche. Sydney ne fut créée qu'en 1788, 180 ans après Québec . l'indépendance a été acquise seulement en 1905.

La seconde guerre mondiale a donné un coup de fouet à l'économie australienne. Une situation militaire sur les arrières, tant dans l'approvisionnement de la grande Bretagne que dans le soutien des opérations du théâtre Pacifique sud, a favorisé l'industrialisation, tandis que les raids nippons sur la frange nord sensibilisaient les esprits à la notion de menace. Depuis cette époque, la politique extérieure australienne, d'effacée est devenue active .

L'Australie a contribué à créer un forum régional axé sur la sécurité. Elle participe avec assiduité aux travaux de l'APEC dans la zone Asie-Pacifique et pousse, contre l'avis de la plupart de ses partenaires , aux études visant à élargir également les missions de cette institution en direction de la sécurité. Elle a tenu une place importante dans les négociations du GATT-OMC par le biais du groupe de Cairns, qu'elle préside et qui réunit quatorze pays dits exportateurs loyaux de la zone pacifique, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Elle est un des grands pourvoyeurs d'aide alimentaire aux pays en voie de développement.

### L'ARMEE ET LA DEFENSE AUSTRALIENNES :

Les forces armées comprennent environ 60 000 hommes d'active renforcés par 30 000 réservistes. La part de l'armée de terre est réduite, option logique étant donné la posture de défense définie par le gouvernement. Elle s'élève à 50% de l'ensemble avec un seul régiment de chars (léopards)et un seul bataillon parachutiste.

La marine ne possède pas de grosses unités, mais des sous-marins classiques modernes et des frégates lance-missiles destinées à agir depuis les bases de Sydney et de Perth. Ainsi, bien que ne possédant pas de porte-avions, la marine australienne n'est pas négligeable à l'échelle régionale, avec ses 15 700 hommes, 12 navires de combat de surface, 22 bâtiments de défense côtière et ses 6 sous-marins.

Si son aéronavale ne comprend qu'un escadron d'hélicoptères ASM, sa force aérienne présente un solide potentiel de surveillance et de transport, possède une certaine allonge avec deux escadrons de F111 et 3 escadrons de F18 et met en ligne au total 150 avions de combat.

Sensible à l'intrusion de la Chine Populaire dans l'océan Indien, par le biais en particulier des excellentes relations entretenues par Pékin et Rangoon, l'Australie, située géographiquement à la croisée des chemins entre deux océans, a déplacé récemment le centre de gravité de ces forces au Nord du pays. Multipliant les relations et la coopération avec l'Indonésie elle s'attache en particulier à garantir le libre franchissement des détroits, vitaux pour le commerce et les approvisionnement des nations occidentales et du Japon.

Le livre blanc australien a également identifié l'Indonésie et la Papouasie Nouvelle Guinée comme principal verrou stratégique de la zone. Il en est résulté un redéploiement des forces australiennes vers l'ouest et le nord du continent : Construction d'une base aérienne au Cap York, installation d'un régiment de cavalerie blindée à Darwin, renforcement de la base navale de Fremantle près de Perth.

Tout en reconnaissant qu'elle n'est pas une nation asiatique et sans pouvoir nier l'esprit un tantinet raciste de l'« Aussie » moyen, mais en accueillant désormais parmi les immigrants une forte proportion d'originaires du continent asiatique, elle se pose en puissance régionale. Dans toutes les directions, y compris vers l'Union européenne, elle fait sentir son poids et ses aspirations. Hostile à la présence française dans le pacifique, antinucléaire bien que fournissant à notre pays 240 tonnes d'uranium par an, hostile au fonctionnement et aux aides octroyées par l'UE aux agriculteurs européens, l'Australie doit être considérée comme un frein à la pénétration européenne dans l'océan Indien et un sérieux obstacle à l'influence française dans la zone.

# **LES ATOUTS DE LA FRANCE EN OCEAN INDIEN :**

## **LES DIMENSIONS STRATEGIQUES DE LA PRESENCE FRANCAISE :**

Trop excentrée par sa situation en dehors des grandes voies de communication l'intérêt stratégique de la Réunion est faible, cependant avec ce département la France possède, grâce à l'aéroport international de Gillot et le port de la pointe des galets une plate forme aéroportuaire de première importance permettant en cas de crise de prépositionner des moyens matériels et humains à partir de la métropole. Par ailleurs le port de la rivière des galets est accessible a des unités de fort tonnage de la marine française. L'extension récente de la plate forme aéroportuaire de Gillot permet l'accès aux vols direct en provenance de la métropole ainsi que l'accueil de gros porteurs.

Avec Mayotte, la France dispose dans l'océan Indien d'un point d'appui d'une importance primordiale : A mi-chemin sur l'axe Djibouti-La Réunion, l'île de Mayotte par sa position à l'entrée du canal du Mozambique, permet de garantir en cas de crise régionale ou mondiale la liberté du trafic maritime voire aérien le long des côtes de l'Afrique. La réalisation du port en eau profonde de la baie de Longoni, l'agrandissement de la piste de Pamandzi permettent la montée en puissance d'un complexe aéroportuaire conséquent ainsi que les conditions techniques requises pour la projection de forces aéronavales sur l'île de Dzaoudzi.

Les îles Eparses ont également un rôle stratégique non négligeable. Ainsi, celles situées dans le canal du Mozambique, c'est à dire sur l'une des voies maritimes les plus fréquentées du monde, véritable artère vitale pour les approvisionnements en pétrole des pays occidentaux en cas de crise en mer Rouge, permettent de participer à la protection du trafic maritime. En effet, initialement stations météorologiques, dotées d'une piste d'atterrissage mais malheureusement dépourvues de facilités portuaires ces îles peuvent devenir rapidement des bases ricochets. Outre le détachement de souveraineté dont l'effectif pourrait être augmenté en cas de besoin, il est possible d'y installer des réservoirs de carburants et des centres de repos pour équipages afin d'y installer des avions de patrouille et de surveillance maritime<sup>11</sup>. Dès lors, dotées de moyens de lutte et d'écoute ces îles deviendraient en cas de crise de véritables porte-avions français dans le canal du Mozambique.

---

<sup>11</sup> *Mémoire de séjour à la Réunion du Capitaine de Saint Quentin - 1990*

## LES DIMENSIONS ECONOMIQUES DE LA PRESENCE FRANCAISE :

L'implantation depuis plusieurs siècles de la France dans l'océan Indien lui a permis de tisser des relations d'échange économiques avec les pays environnant la Réunion. Les échanges économiques avec les pays de la zone, en particulier avec les pays d'Afrique Australe, font de la France un des premiers partenaires économiques de la zone. Par ailleurs, au-delà d'échanges économiques et en dépit de critiques fréquentes envers les confettis de l'empire la France possède quelques atouts, non négligeables, dans la zone.

### UN PORT D'ECLATEMENT INCONTOURNABLE :

Disposant désormais avec l'aéroport international de Saint Denis-Gillot et le port de la Pointe des Galets, d'une excellent plate-forme aéroportuaire, la France possède des atouts importants pour assurer le débouché des produits de son industrie, mais également de l'Europe dans l'océan Indien. Le nouveau terminal de conteneurs a amené la capacité de stockage de 1800 à 3000 containers. En mars 1994, deux portiques étaient opérationnels, un troisième, installé en mars 1995 permet de traiter 250 000 t de conteneurs par an. Depuis lors, en moins de 24 heures, 75% des navires sont déchargés. Pour un trafic de 2,75 millions de tonnes par an la Pointe des Galets compte 123000 équivalents 20 pieds. C'est le 4<sup>me</sup> port français pour le trafic des conteneurs après Dunkerque, le Havre et Marseille. Placé à proximité d'une importante route maritime, en concurrence avec Port-Louis, à Maurice, l'objectif de la modernisation de la Pointe des Galets a pour objectif avoué la récupération des 30 000 conteneurs annuels du port de Tamatave, dont les installations désormais dépassées, ne permettent plus de faire face à la concurrence régionale.

### LES ZEE, UN POTENTIEL ECONOMIQUE IMPORTANT :

Ce sont les accords de Montego Bay, entrés en vigueur en 1996, qui donnent à la France, de part ses possessions insulaires, une Zone Economique Exclusive de près de 2 771 660 km<sup>2</sup>, soit plus du quart des zones économiques exclusives françaises. Ainsi Le plus vaste domaine maritime français se situe dans le Sud de l'Océan Indien. Couvrant plus de 1,7 millions de km<sup>2</sup>, la ZEE des terres australes et antarctiques françaises comprend l'archipel de Crozet, les îles Amsterdam et Saint-Paul et celles des Kerguelen. Au nord ouest de Madagascar, la collectivité territoriale de Mayotte dispose d'une ZEE de 73 000 km<sup>2</sup>. Tromelin, située au nord-est de Madagascar et les îles Eparses du canal du Mozambique déterminent au total une zone économique d'environ 610 000 km<sup>2</sup>. Enfin la Réunion, département d'outre-mer, gère une zone exclusive de 320 000 km<sup>2</sup> dans le cadre des directives de l'Union Européenne.

### DES ZONES RICHES MAIS D'EXPLOITATION DIFFICILE :

En 1979, des sondages effectués en océan Indien, au large des côtes réunionnaises, par le navire Marion Dufresne, révélèrent une quantité de nodules au mètre carré de 25 kg<sup>12</sup>. Néanmoins, cette manne reste potentielle, son exploitation industrielle se heurte, pour le moment, à des difficultés techniques incompatibles avec des impératifs de rentabilité. Ce n'est pas le cas pour les ressources halieutiques qui sont très importantes tandis que les méthodes et moyens de pêche n'ont jamais été aussi performants. L'océan Indien constitue aujourd'hui la zone maritime où l'on constate l'un des plus forts développements de l'exercice de la pêche, au contraire de nombreuses régions du monde, où la surexploitation des espèces a conduit cette activité à stagner voire à régresser. Les zones exclusives françaises du sud de l'océan Indien sont extrêmement vastes, riches et variées. Ainsi, bien qu'inhospitalières, les eaux comprises dans la ZEE des TAAF sont connues dans le monde pour leur richesse en krill, langoustes ou en légine, espèce plus récemment découverte et prisée des consommateurs japonais. Les eaux entourant l'île de la Réunion voient leurs abondantes ressources (espèces pélagiques en particulier : Thons, bonites) très convoitées par les palangriers taiwanais.

### DES EAUX CONVOITEES VOIRE PILLEES :

Cette richesse est l'objet de convoitise de la part de pêcheurs non autorisés à exercer leur activité dans les eaux sous juridiction française. Il s'agit donc désormais pour la France, de gérer la ressource halieutique afin d'en assurer la pérennité. Ainsi, grâce à leur capacité très développée, une dizaine de navires pêchant illégalement peuvent, à eux seuls, prélever en un mois les quotas octroyés pour une année dans le cadre d'une politique rationnelle de gestion des ressources. Il revient donc à la France, conformément au nouveau droit de la mer, de faire respecter ses droits dans les zones sous sa juridiction pour éviter le pillage des ressources, certes importantes, mais limitées.

Dans les zones sud de l'océan Indien, cette volonté s'est essentiellement concrétisée par la conduite d'une action de surveillance intensive de la ZEE des TAAF. Les opérations coup de poings, menées avec le renfort de bâtiments en transit ou détachés, obtiennent, en dépit de coûts très élevés, des résultats satisfaisants, bien que ponctuels. Les navires arraisonnés, parfois après ouverture du feu<sup>13</sup>, sont désormais conduits à la Réunion où, pour éviter toute récidive, ils sont soit mis sous scellés soit tout bonnement désarmés et coulés après jugement de la société d'affrètement.

### LES ACCORDS DE LOME

Lors de la signature du traité de Rome en 1957, certains Etats membres de la CEE sont encore des puissances coloniales. C'est pourquoi une aide de la communauté aux pays d'outre-mer est prévue dans la quatrième partie du traité. Quelques années plus tard, 18 Etats

---

<sup>12</sup> Site Internet Ifremer- dossier Nodules.

<sup>13</sup> Navire de surveillance des pêches Albatros en 1995.

africains nouvellement indépendants manifestent la volonté de rester associés à la communauté. En juillet 1963, la convention de Yaoundé substitue un accord négocié avec la CEE aux liens coloniaux qui unissaient ces Etats à leur ancienne Métropole en instituant, des zones de libre-échange, une aide financière et des institutions paritaires. La deuxième convention de Yaoundé, signée en 1969, regroupe 19 Etats africains, malgaches et mauriciens associés (EAMMA). Du fait de l'élargissement, en 1973, de la CEE au Royaume-Uni, au Danemark et à l'Irlande, plusieurs membres du Commonwealth ont décidé de se joindre aux Etats membres de la convention de Yaoundé pour mettre en œuvre une politique de coopération. C'est l'origine de la convention de Lomé.

Quatre éléments principaux caractérisent cette coopération entre la CEE et les Etats dits ACP (Afrique Caraïbe Pacifique) :

- La sécurité des relations de coopération fondée sur un régime de droit résultant d'un contrat librement négocié entre partenaires égaux.
- L'établissement entre les deux entités régionales d'un contrat unique excluant toute manipulation ou discrimination économique et idéologique.
- L'existence d'institutions communes permettant un dialogue permanent et sans cesse renforcé.
- L'éventail très large des domaines couverts par la coopération : aide financière, coopération industrielle, stabilisation des recettes d'exportation, préférences commerciales.

### *LES RELATIONS UE - PAYS DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN*

Les relations entre l'Europe et les quatre pays du bassin de l'Océan Indien prennent racine dans l'histoire de la région. Comme les autres pays ACP, les Etats du sud-ouest de l'océan Indien à savoir Maurice, Madagascar, les Comores et les Seychelles, étaient dans le passé, des colonies des puissances européennes. Malgré leur accession à l'indépendance dans les années 60, ces pays étaient toujours soutenus par les anciennes métropoles. Par la suite est venue la mise en place des structures de coopération avec l'Europe. On se rappellera que Madagascar faisait partie de ce premier groupe d'Etats africains qui avaient fondé l'EAMMA, genèse de ce qui allait devenir plus tard la Convention de Lomé. Maurice s'y joignit peu de temps après.

Ce rappel historique est nécessaire pour souligner combien, dans un premier temps, en dépit de l'indépendance, les Etats du sud-ouest de l'Océan Indien restaient dans un paradigme d'attachement avec les anciennes métropoles. Cela est important, car c'est justement la façon de gérer cette apparente contradiction qui a par la suite amené des niveaux de développement différents dans les pays de la région. Il y avait d'une part, le désir de s'affranchir et d'autre part, la nécessité de maintenir les relations privilégiées avec l'Europe. Et cela n'allait pas sans donner lieu à des prises de positions tranchées à l'intérieur des pays nouvellement indépendants.

Des quatre pays du sud de l'Océan Indien, Maurice est celui qui a su gérer intelligemment son capital historique. Cette ancienne colonie britannique, s'est prévalu de la présence d'une culture française dans le pays pour s'arrimer à l'OCAM (organisation de coopération de l'Afrique et Madagascar) et être plus tard un des signataires de la Convention de Lomé. En même temps, prenant la mesure des potentiels que lui offre son peuplement, elle se tourne vers d'autres horizons : l'Inde, l'Asie et l'Afrique. Les trois autres Etats voisins de Maurice n'ont pas connu un cheminement similaire. Les conditions historiques n'étaient d'ailleurs pas

les mêmes. Maurice a su intégrer les possibilités qu'offrent la coopération Nord-Sud avec d'autres instruments de développement afin de créer une synergie dont l'objectif était de faire du pays un partenaire commercial fiable. Les Seychelles ont choisi d'utiliser l'instrument Lomé pour améliorer le social, alors qu'à Madagascar et aux Comores, en raison de circonstances bien précises, les avantages qu'offre la Convention ont été en quelque sorte limités à une portée ponctuelle.

Aux Seychelles, les ressources financières provenant de la Convention de Lomé ont surtout été canalisées vers le social. Etant donné l'aspect restreint des secteurs productifs - tourisme et pêche - les autorités seychelloises ont consacré les fonds disponibles à l'amélioration des conditions de vie. Ainsi sous Lomé I et II, 6 millions d'ECUs ont été attribués au secteur du logement et à la santé. Dans un deuxième temps, Lomé IV a aussi permis aux Seychelles de faire bénéficier à leur secteur privé des interventions de la BEI. La planification dans le temps de l'utilisation du fond européen par les Seychelles est intéressante du point de vue de la programmation.

A Madagascar et aux Comores, les relations UE-ACP ont porté plutôt sur le rattrapage d'un certain retard. Les économies de ces deux pays ont subi, durant ces dernières décennies, les séquelles de l'instabilité politique, de la désorganisation administrative et de la chute des prix des matières premières. Cela a amené un appauvrissement de la population et à certains moments un arrêt presque complet de la machinerie économique.

En 1982, la mise sur pied de la Commission de l'Océan Indien, organisme régional regroupant Maurice, les Seychelles, Madagascar, les Comores et la Réunion, a permis de doter ces pays du sud-ouest de l'Océan Indien d'une structure régionale de coopération. L'Union Européenne est le principal, sinon le seul bailleur de fonds de cette organisation régionale. Les différents projets qui touchent à la gestion des ressources marines, du transport maritime et de la météorologie ont tous été financés à partir des fonds européens.

### L'APRES LOME IV

Lors de l'examen à mi-parcours, la Commission Européenne a déjà indiqué l'option qu'elle favorise. On comprend que l'UE soit à la recherche d'une autre forme de partenariat plus efficace, pour l'après an 2000. La régionalisation est un élément clé de cette nouvelle approche. D'où l'appui de plus en plus soutenu à des projets de nature régionale. A voir les stratégies proposées, il est presque évident qu'à la fin de la présente convention, on s'acheminera vers des accords autonomes avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique.

L'autre pilier de la future coopération UE-ACP sera évidemment le recours à la coopération décentralisée et l'implication du secteur privé dans les opérations. Cette démarche a été plus d'une fois soulignée ces dernières années par les interlocuteurs européens. Certains pays ACP ont déjà fait les ajustements nécessaires dans leur politique afin d'être en harmonie avec le futur mode de coopération. Il est clair qu'à l'avenir l'Union Européenne privilégiera une situation de partenariat avec moins d'intervention de l'Etat et une plus grande participation du secteur privé. Cela obéit, dit-on, aux exigences de l'efficacité et de la productivité.

Au vu des prises de positions lors de la révision à mi-parcours, l'avenir de la coopération UE-ACP après l'an 2000 ne paraît guère brillant. Des possibles réformes peuvent être formulées. Mais le tout doit être sujet à un dialogue politique. Les entretiens ACP-UE et même ceux entre Etats ACP au plus haut niveau politique ont été trop parcellisés jusqu'à maintenant.

A ce jour, les ACP constituent un groupe solidaire quand il s'agit de défendre les intérêts de ses membres. Cependant, on sent qu'il manque à ce bloc cette identité politique indispensable à tout regroupement d'Etats. Dans ce contexte, La Déclaration de Maurice en novembre 1995, lors de la signature du 2ème protocole financier de Lomé IV, pour un sommet des chefs d'Etat

ACP, est une démarche qui mérite d'être soutenue, car elle permet d'entrevoir une possible cohésion politique de la part des pays du Sud.

## LA FRANCOPHONIE :

La constitution des empires coloniaux français et anglais a eu des répercussions culturelles et linguistiques importantes en océan Indien. La présence coloniale s'est accompagnée, en particulier à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, de la scolarisation des enfants mais également par l'emploi de la langue européenne du pays colonisateur exclusivement dans les administrations des territoires. Lors de la décolonisation, la langue de la métropole colonisatrice est conservée par commodité mais également parfois, dans des pays aux langues et dialectes multiples, comme élément fédérateur. Ainsi la défense d'une communauté nationale n'est pas seulement assurée par sa puissance militaire mais également :

- Par la force de son économie
- Par son attachement à promouvoir sa langue et sa culture
- Par les efforts qu'elle fait pour préserver son identité.

La politique culturelle extérieure de la France a pour objectif de servir les valeurs que représentent dans le monde la langue et la culture française. Elle s'engage également à respecter la diversité des cultures et promouvoir les échanges. A ce titre, la francophonie, composante essentielle de cette politique, participe largement à la Défense globale du pays. La francophonie regroupe actuellement l'ensemble des Etats, peuples ou ethnies ayant en commun l'usage du français, employé comme langue nationale ou comme langue de communication internationale soit 130 millions d'individus dans 40 pays sur 5 continents.

La situation de la langue française dans l'océan Indien est d'autant plus originale que la France, par le biais de la Réunion, en est toujours un Etat riverain. Du fait de l'origine française du peuplement de quelques-unes des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, le français est la langue maternelle de certaines populations, à la Réunion, à l'île Maurice et aux Seychelles où il n'y a pas d'histoire pré-coloniale. En dépit du créole qui en est dérivé, le français a continué à être parlé par les planteurs après la colonisation britannique et les contacts se sont maintenus avec la France par l'intermédiaire de la Réunion. L'indépendance a amené un retour vers la culture et la langue française ( le code Napoléon est resté la base du droit à Maurice et aux Seychelles), ce qui correspondait en outre à des orientations politiques souhaitées par les Etats concernés. Maurice a été le premier pays membre du Commonwealth à intégrer les instances francophones.

Si pour des raisons historiques la francophonie connaît un développement privilégié dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien , des îlots francophones sont présents sur tout le pourtour de l'océan :

\_ Quatre des cinq comptoirs français de l'Inde (Mahé, Karikal, Pondichéry, Yanaon) forment un seul territoire depuis 1962, le territoire de Pondichéry où le français cohabite avec le Tamoul.

\_ Dans les anciennes colonies lusophones d'Afrique, le français fait une percée notable et plus particulièrement dans les administrations.

\_ En Afrique du Sud, une importante colonie francophone, originaire de Maurice , entretient l'usage du français aux alentours de Durban. Les officiels sud africains, voulant se poser en leader d'une puissance continentale, apprennent aujourd'hui le français pour rayonner en Afrique francophone.

## LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA FRANCOPHONIE:

### LE CADRE INSTITUTIONNEL INTERNATIONAL :

#### LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN :

Le plus grand mérite de la coopération CEE-ACP, par rapport à la région Océan Indien, est qu'elle a permis à la COI d'exister. Cet organisme né en 1982 et regroupant les pays de la région est totalement financé par des fonds européens. Les divers projets régionaux ont mobilisé plus de 43.5 millions d'ECUs. Ils couvrent des domaines aussi divers que l'environnement, l'artisanat, le tourisme, la météorologie, la pêche, la santé, l'agriculture, la formation, le transport maritime, la sécurité et le commerce extérieur.

Issue d'une initiative mauricienne en direction de Madagascar et des Seychelles à laquelle s'est jointe la France puis les Comores d'abord comme observateurs en 1984 puis comme Etats membres en 1986, cette nouvelle organisation est un modèle de structure de coopération régionale. L'accord de Victoria a doté la Commission de pouvoirs très larges : la coopération diplomatique, la coopération économique et commerciale, la coopération dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement maritime, la coopération dans les domaines culturels, scientifiques, de la technique, de l'éducation, de la justice et depuis 1991 de la sécurité civile et maritime. Les questions de langue, d'éducation et de formation, de culture et d'artisanat sont étroitement liées aux divers programmes d'action de la COI qui, la plupart du temps ont toutefois une finalité essentiellement économique et commerciale. Certaines initiatives de la COI s'inspirent directement de préoccupations linguistiques et culturelles. Cette nouvelle organisation est un modèle de coopération régionale à vocation économique et culturelle et de mise en commun de projets et de moyens entre un pays développé (la France), un nouveau pays industrialisé (Maurice) et des pays en voie de développement. Elle couvre aujourd'hui, 595 000 km, compte treize millions d'habitants et sa Zone Economique Exclusive s'étend sur 7 millions de km. En 1998, 3% du volume total des échanges économiques des membres s'effectuaient au sein de la COI.

Pour la France, représentée par le préfet de la Réunion elle est d'abord le moyen de faire reconnaître par tous les membres sa présence territoriale dans la zone. On comprend mieux alors le rôle que la France entend jouer au sein de la COI :

Sur le plan politique, c'est un élément important du renforcement de sa présence dans la zone accompagnant une action bilatérale de coopération avec chacun des Etats de la région. Sur le plan des mentalités, son admission à la COI a induit une profonde évolution des élus, des chefs d'entreprises, des universitaires dont les centres d'intérêts, tournés alors vers la Métropole, commencent à se déplacer sur les îles voisines.

Sur le plan linguistique : Face à la forte présence de la langue anglaise dans la zone, la France doit veiller à défendre et à promouvoir la francophonie.

Des difficultés subsistent cependant et l'on retiendra pour mémoires les problèmes suivants :

- Disparité considérable des niveaux de développement économique.
- Des PIB avec un rapport pouvant aller de 1 à 40 suivant les Etats.
- Les risques pour les Etats les plus faibles d'être soumis à des effets de domination dans les différents échanges.
- La différence des infrastructures et des cadres législatifs et réglementaires. On peut déplorer notamment l'absence de coopération dans le cadre juridique et la difficulté à contrôler et maîtriser les flux financiers dans la zone.

En conclusion il est toutefois intéressant de noter que les projets les plus récents marquent une nette progression vers des actions véritablement régionales. Le Programme Régional Intégré pour le Développement des Échanges (PRIDE) en est un exemple, mais il y a aussi celui du transport et du tourisme. Cependant, 14 ans après sa création, la COI n'a pu permettre un début d'intégration économique. Cela est dû à la complexité du fonctionnement de la commission et à l'absence d'une volonté politique pour une plus grande cohésion régionale. Ainsi, au-delà de succès indéniables, une réflexion est en cours afin de relancer l'action de l'organisation sur de nouvelles bases, en particulier dans le cadre d'une coopération plus étroite avec la CEE. A la demande de la COI un livre blanc a été élaboré par des acteurs politiques, économiques et sociaux de la région. Il contient des pistes de réflexions et des propositions destinées à dépoussiérer l'organisation et lui insuffler un nouvel élan.

### LE CADRE INSTITUTIONNEL NATIONAL :

#### LE SECRETARIAT D'ETAT A LA FRANCOPHONIE :

Dépendant du ministère des affaires étrangères, le secrétariat d'Etat ne dispose pas de manière permanente d'une administration mais d'une équipe organisée, autour du secrétaire d'Etat à la francophonie, comme un cabinet ministériel classique. Le décret d'attributions du secrétaire d'Etat prévoit :

- qu'il dispose en tant que de besoins, des services compétents du ministre des affaires étrangères.
- qu'il peut faire appel aux services compétents des autres ministères, notamment de l'éducation nationale, de la recherche, de la culture, ainsi que de la délégation générale de la langue française.

#### LA REUNION, UN LEVIER AU SERVICE DE LA FRANCOPHONIE :

L'organisation politique, administrative et économique de la réunion, à la fois région et Département français peut être mieux mobilisée pour contribuer à porter le message de la francophonie, garante de valeurs historiques fortes.

Les collectivités territoriales Région et Département, déjà associées pour des actions internationales dans le cadre de la COI, ont montré leur grand intérêt au rayonnement de la

France. Les communes elles-mêmes par des jumelages, multiplient les échanges avec bonheur. Des moyens financiers non négligeables permettent de mobiliser des fonds européens.

L'Education Nationale, la Justice, la Sécurité Civile, la Météorologie, la Santé, les Organismes scientifiques se mobilisent pour des actions aussi variées que la formation d'instituteur de la zone, l'accompagnement à l'élaboration et au suivi du cadre juridique, la réinsertion voire encore l'aide humanitaire. La composition multiethnique de la Réunion contribue à faciliter les rapprochements avec les pays voisins qui ont été pour une grande part à l'origine de sa population actuelle.

### LES RELAIS NATURELS REGIONAUX :

Un très grand nombre d'institutions, d'Administrations, d'Organismes français, implantés au cœur de la zone, dans le département français de la Réunion, jouent un rôle majeur en matière de promotion de la langue française dans la région. Cette promotion se manifeste, non seulement au premier degré dans le cadre de cours de formation et d'apprentissage de la langue mais également au travers d'actions et de programmes plus généraux de coopération pour lesquels l'utilisation et le partage de la langue française constituent des éléments essentiels d'une réussite qui contribue à son tour à la promotion de la francophonie.

### L'INSTITUTION JUDICIAIRE :

L'initiative de la coopération date de 1995, année de l'organisation d'un séminaire de formation et de coopération en matière de lutte contre la drogue pour les Magistrats et les responsables de l'action publique des Etats de la zone de l'océan Indien. Cette même année, la ville de Saint Denis a accueilli un forum international sur la sécurité des villes. Ultérieurement des échanges ont été organisés entre magistrats malgaches et magistrats réunionnais. Des opérations de réinsertion de jeunes délinquants ont été menées en collaboration avec les autorités malgaches.

### LA METEOROLOGIE NATIONALE :

Le niveau remarquable et unique dans la région des services de Météo-France à la Réunion en terme d'équipements et de capacité opérationnelle ont conduit l'organisation mondiale de la météorologie à désigner comme Centre Météorologique Régional Spécialisé pour les cyclones tropicaux dans le sud-ouest de l'océan Indien le centre de la Réunion. Cette décision entérine et renforce le rôle majeur que joue la Réunion sur une zone maritime immense et au profit de tous les pays concernés, regroupés au sein du comité des cyclones tropicaux (Afrique du Sud, Botswana, Comores, France, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Swaziland, Tanzanie Zimbabwe).

Ce rôle central et déterminant, dans une région qui va bien au-delà des îles de l'océan Indien, permet de diffuser un savoir-faire français sur une vaste étendue.

\_ Il incite les météorologistes de la zone à venir se former au centre des Cyclones Tropicaux de la Réunion

\_ Il confère une notoriété certaine aux publications réalisées par ce centre et notamment à la publication annuelle dite « saison cyclonique » éditée en français et en anglais.

\_ Il a contribué de façon déterminante à l'installation à la Réunion de la cellule de direction du projet météorologique de la Commission de l'Océan Indien, financé par le fond européen pour le développement.

## LES ORGANISMES UNIVERSITAIRES ET CULTURELS :

### LE RECTORAT :

Le rectorat de la Réunion, qui a la charge de tout le secteur scolaire et d'une grande partie de la formation conduit, depuis 1986, en direction des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, des programmes de coopération régionale dans le domaine de l'éducation. Cette volonté de coopération se traduit notamment par l'organisation d'échanges scolaires et l'accueil d'enseignants des pays de la zone.

En 1994, le rectorat a pu donner, en association avec l'Université, une nouvelle dimension à son action régionale par la création du Centre International de Formation du Tampon. Le Ministère a fait le choix de prendre appui sur les ressources académiques de la Réunion pour organiser la formation d'enseignants, de formateurs, et d'étudiants de français originaires des pays africains d'expression anglophone.

250 à 300 personnes sont formées annuellement au Centre du Tampon par vagues successives de 20, 30, 40 voire 60 stagiaires pour une durée moyenne de un à deux mois. Ils viennent perfectionner un français qu'ils ont acquis dans leur pays d'origine. Cela touche tous les pays de la côte Est de l'Afrique, de l'Afrique du Sud à Nairobi.

### L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE :

La localisation de l'université de la Réunion au cœur du sud-ouest de l'océan Indien entraîne un développement rapide de la coopération tant en matière d'enseignement que de recherche. La coopération régionale existe depuis environ 20 ans grâce à l'association des Institutions de Recherche et de Développement dans l'océan Indien, qui précède ainsi la COI. Fondée à l'origine sur des programmes de recherche, son objectif a consisté à structurer des domaines de recherche en partenariat avec les Seychelles, les Comores, Maurice et Madagascar. Ensuite des financements, en provenance du Ministère de la Coopération, ont permis à l'université de travailler avec l'île Maurice en mettant en place un enseignement de lettres modernes (Deug et licence) avec ses propres enseignants qui venaient régulièrement en mission, dans le cadre purement français constitué par le lycée La Bourdonnais, donc en extraterritorialité. Avec le développement de son université, l'île Maurice a mis progressivement en place une formation francophone à l'intérieur de ses formations anglophones.

De nombreux programmes de recherche associent les universitaires de la Réunion et leurs collègues mauriciens, malgaches, comoriens, australiens et européens. On peut citer par exemple pour la faculté des sciences :

\_ l'IHSM (institut halieutique des sciences de la Mer) de l'université de Tuléar, à Madagascar pour l'écologie marine.

\_ le MSIRI (Milling sugar industry research institute) de Maurice et de l'ISAS ( institute of space and astronomical sciences) du Japon pour le génie industriel.

- \_ L'université de Durban pour la physique de l'atmosphère.
- \_ Le centre national de documentation et de recherche scientifique pour le suivi du volcan actif Khartala et la cartographie géologique des îles Anjouan et Mohéli (les Comores).

L'Université de l'Océan Indien (UOI), apparaît non pas comme un établissement d'enseignement supérieur mais comme le coordinateur de l'action des universités de l'océan Indien. Elle constitue un renforcement de la capacité régionale à prendre en compte les besoins de formation supérieure non satisfaits dans la zone, les traiter en concevant les modules de formation appropriés et organiser la mise en œuvre par appels d'offre auprès des établissements existants intéressés et les mieux placés pour y répondre.

### LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE :

Outre la recherche universitaire, six organismes publics d'Etats, installés à la Réunion interviennent à la fois dans la recherche et dans la formation :

- l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise, relevant de l'Institut de Physique du Globe (IPG), se tourne vers les Comores.
- Le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) mène des actions à Madagascar, aux Comores, à Mayotte.
- Le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) entretient des relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine de la canne à sucre, avec Maurice pour l'ananas, avec Madagascar pour l'ilang-ilang et également pour la vanille (premier producteur mondial), avec Mayotte pour l'élevage.
- Des délégations régulières de l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM) et de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) sillonnent l'océan Indien.

### L'AUDIOVISUEL ET LA COMMUNICATION :

Les médias constituent après l'enseignement, un des principaux vecteurs de diffusion du français dans l'océan Indien. Cette langue est en effet très largement celle de l'information grâce à la presse écrite et à la télévision. Le service public de la radio et de la télévision, RFO Réunion, a conclu des accords de partenariat en matière de diffusion d'émissions avec l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles notamment. Certains outils de production et de diffusions internationaux existent et sont exploités dans les stations de l'association des radiotélévision de l'Océan Indien (ARTOI). La principale évolution dans ce domaine réside dans le développement de la réception d'images françaises par satellite dans la région, la part du français s'en trouvant sensiblement accrue. Mais il n'est sans doute pas de communication inter îles pérenne sans télécommunication fiable. La présence française dans ce domaine est matérialisée par la signature d'accords de coopération technique entre France Télécom et les exploitants nationaux malgache et mauricien.

## LA COOPERATION MILITAIRE :

### LE DISPOSITIF MILITAIRE :

Depuis l'évacuation de Madagascar en 1973, l'Etat-Major des forces françaises est installé à Saint-denis, sur l'île de la Réunion. Constituées par des éléments relevant des quatre armées, les Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI) garantissent, au sud de l'équateur, l'intégrité des terres de souveraineté françaises, la sauvegarde et la préservation des intérêts et des habitants qui y résident, ainsi que la protection des ressortissants en activité dans les Etats de la région.

Les trois armées et la gendarmerie sont représentées très inégalement au sein des FAZSOI, elles comprennent les composantes ci-dessous

\_ L'armée de Terre, pour un volume total de près de 2000 hommes, met en œuvre notamment les forces prépositionnées immédiatement opérationnelles pour l'ensemble des missions de défense militaire ou civile dans la zone. Constituée pour l'essentiel par le 2<sup>ème</sup> Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine (RPIMa), installé à Saint Denis et à Saint Pierre, qui fournit en permanence les détachements de présence des îles Eparses, le Détachement de Légion Etrangère de Mayotte (DLEM) installé à Dzaoudzi ainsi qu'un Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) qui dispense aux appelés et bientôt aux volontaires une formation professionnelle dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de l'horticulture et l'industrie du bois.

\_ L'armée de l'Air dont les effectifs ( environ 250 personnes) et les moyens sont concentrés pour l'essentiel sur la base aérienne Roland Garros, située à Gillot. Elle arme en particulier en permanence deux Transall C 160 et deux Ecureuils dont les missions sont de trois ordres : Soutien logistique aérien des FAZSOI, aéromobilité des forces terrestres, opérations à caractère humanitaire.

On notera la possibilité pour la base d'accueillir et d'installer sous hangar anticyclonique un détachement de 4 à 6 avions de combat.

\_ La Marine dont les moyens disponibles à la Réunion sont faibles compte tenu des missions et de l'immensité des espaces maritimes à surveiller. En temps normal ses moyens sont constitués de quatre bâtiments : un patrouilleur P 400 la Boudeuse, une frégate de surveillance Le Floréal sous commandement direct du Commandant de la Marine de la Réunion (COMAR) et deux bâtiments détachés des forces de Djibouti, mis à la disposition du COMAR par ALINDIEN. Un bâtiment de transport léger (BATRAL- transporte une compagnie de combat d'infanterie avec ses véhicules) et un bâtiment de protection et d'assistance aux pêches, l'Albatros, destiné au contrôle de la ZEE des TAAF.

\_ La Gendarmerie assure un maillage serré du département de la Réunion et de la collectivité de Mayotte. Toutefois sa présence n'est effective que dans les zones rurales et périurbaines, son activité étant d'ailleurs essentiellement une activité de police judiciaire et administrative.

## LES ACCORDS DE COOPERATION MILITAIRES AVEC LES PAYS DE LA ZONE :

La France, Etat riverain de l'océan Indien a maintenu avec ses anciennes colonies de la zone des liens privilégiés d'ordre économique, politique et culturels. Ces relations ont parfois une composante militaire soit sous forme d'assistance militaire technique soit par la formation en métropole ou à la Réunion des militaires (cadres ou hommes de troupe) en provenance de ces Etats. C'est ainsi que la loi constitutionnelle du 4 juin 1960 a permis aux Etats africains et Malgaches de la communauté de devenir indépendants sans briser les liens avec la France : les accords de coopération, signés au lendemain des indépendances ont pour but d'établir ou encore de maintenir des liens d'une nature spécifique. Ceci a permis à la France de conserver des positions stratégiques d'importance mondiale en participant à la défense extérieure des jeunes Etats. La défense de ces pays est alors devenue commune puis concertée. La France a signé des accords de coopération avec la plupart des anciennes colonies. Dans l'océan Indien trois Etats entrent dans ce cadre : Madagascar (accords du 27 juin 1960), Djibouti (accords du 27 juin 1977) et les Comores (accords du 10 novembre 1977). Malgré parfois près de vingt ans d'écart et certaines évolutions il s'agit du même type d'accords. Notons toutefois que les accords signés avec Madagascar ont été remplacés par un nouveau contrat de coopération le 4 juin 1973.

### MADAGASCAR :

Les accords de 1973 avec la Grande Ile sont toujours valables, la coopération française à Madagascar se poursuit dans les domaines économiques et scientifiques. Elle s'est même renforcée depuis 1980, les Soviétiques ayant alors quitté l'île. La France est aujourd'hui le premier bailleur de fonds de Madagascar et, en matière militaire, fournit du matériel radio, des munitions, des véhicules et du potentiel aérien et maritime aux forces armées et à la Gendarmerie malgache. Des officiers malgaches suivent des cours ou des stages d'application en métropole. Malheureusement, et en dépit d'un renforcement significatif de la coopération entre nos deux pays, il ne saurait y avoir, pour l'heure, de coopération politique entre nos deux nations en raison du contentieux, toujours vivace, persistant à propos des îles Eparses.

### LES COMORES :

Les accords de coopération signés par la France avec les Comores relèvent du même esprit que le premier accord Franco-Malgache. Mais alors que dans l'accord de 1960 était rappelée « la reconnaissance française de l'Etat indépendant et souverain de Madagascar » les accords franco-comoriens font référence à « l'égalité, au respect mutuel de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, à la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque Etat et à la sauvegarde de leurs intérêts réciproques » (JORF du 12 février 1983 – Préambule du traité d'amitié et de coopération avec la RFI des Comores). L'assistance militaire de la France en matière de défense ne sera fournie, dans le cadre de cet accord, qu'à la demande du gouvernement comorien. Cette clause ayant été par ailleurs scrupuleusement respectée, suite à deux tentatives de coup d'Etat, lors des interventions françaises de 1989 et 1995. Actuellement, compte tenu de la situation politique du pays la contribution militaire de la France est symbolique et réduite à la présence d'un attaché militaire et d'une dizaine de coopérants militaires.

La France a également établi dans la région des relations privilégiées, dans des domaines particuliers, avec des Etats qui ne furent pas des anciennes colonies françaises : Maurice, les Seychelles, La coopération militaire avec Maurice et les Seychelles étant d'ailleurs très restreinte et porte actuellement sur la formation de stagiaires à l'île de la Réunion et au recyclage épisodique des spécialistes formés en métropole :

- \_ Plongeurs des Special Forces Mauriciennes recyclés à la brigade de Gendarmerie maritime de la Réunion.
- \_ Formation commando et parachutiste des militaires mauriciens au sein du 2 RPIMa.
- \_ Recyclage des pilotes d'hélicoptères seychellois.

Les escales de la Marine Nationale constituent la forme de coopération actuellement la plus développée. On assiste de fait à des demandes ponctuelles : Munitions, dérogation, réparation de navires, surveillance de la ZEE mais également à un échange de cadres ou la formation sur de courtes périodes des personnels des marines de la Zone.

## **UN NOUVEAU CONCEPT DE COOPERATION REGIONAL : RECAMP**

### **LE CONCEPT RECAMP : RENFORCEMENT DES CAPACITES AFRICAINES DE MAINTIEN DE LA PAIX**

En 1995 et 1996, c'est à l'issue d'une concertation internationale conduite par la France, que les Etats-Unis lançaient un projet de création d'une Force de Réponse aux Crises Africaines (ACRF), qu'ils ont ensuite transformé en Initiative de Réponse aux Crises Africaines (ACRI). Qu'il s'agisse des actions françaises dans le cadre du programme RECAMP<sup>14</sup>, des actions américaines dans le cadre du programme ACRI, des actions menées par les Britanniques ou par d'autres partenaires également soucieux du maintien de la paix en Afrique, toutes sont complémentaires. Ainsi, le 22 mai 1997, la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont mis en place une coordination tripartite, qui témoigne de notre volonté de dépasser, dans ce domaine au moins, une logique de concurrence ou de compétition. Déclarant aux Nations Unies qu'ils étaient prêts à contribuer à renforcer les capacités des armées africaines, sous l'égide de l'ONU et en coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine, ces trois Etats ont vu leur action efficacement relayée par le Secrétariat Général des Nations Unies :

- Mise en place d'un dispositif multilatéral qui réunit l'ensemble des pays africains intéressés par le renforcement de leurs capacités de maintien de la paix et l'ensemble des pays extérieurs au continent qui sont susceptibles d'apporter une contribution dans ce domaine.
- Tenue de réunions à New York, en 1997, 1998 et le 22 janvier 1999, destinées à évoquer, concrètement, les actions menées et les synergies possibles dans le domaine de la formation.

---

<sup>14</sup> *Cahier de Mars: la politique de Défense de la France en Afrique Subsaharienne*

Un dialogue fructueux, ouvert à tous, a ainsi été engagé. A l'intérieur du dispositif qui se met ainsi en place, les programmes de renforcement de ces capacités constituent désormais la part majeure de l'effort de la communauté internationale pour contribuer à la stabilité en Afrique.

### LES OBJECTIFS DU CONCEPT RECAMP :

Les objectifs de RECAMP sont donc, sous l'égide de l'ONU et avec l'accord de l'OUA, de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, sur le principe des modules de forces en attente de l'ONU, c'est à dire d'instruire, d'entraîner et d'équiper en partie, au niveau de la sous-région et avec l'aide de pays donateurs, des unités africaines de maintien de la paix. Celle-ci sont destinées à être engagée dans le cadre des dispositions du chapitre VI de la charte des Nations Unies, donc dans des opérations de maintien de la paix, et, le cas échéant dans des opérations humanitaires. En Afrique, bien sûr, mais aussi sur d'autres théâtres pour manifester la volonté et la capacité des pays africains à prendre leur place et leurs responsabilités dans le concert des Nations. La France a engagé un effort spécifique de formation, d'entraînement et d'équipement en faveur des armées africaines, en utilisant pour cela à la fois ses forces dites "prépositionnées" en Afrique et ses moyens de coopération militaire et de défense. Ce programme est unique, parmi ceux des pays contributeurs, à couvrir l'ensemble des aspects de la préparation opérationnelle aux opérations de maintien de la paix, c'est à dire la formation, notamment celle des cadres et des experts, l'entraînement des forces et, le moment venu - MINURCA en RCA, ou à PECOMOG en Guinée Bissau - leur équipement en matériel collectif et un soutien logistique et financier.

### LA FORMATION DES CADRES AFRICAINS :

Quelques mots sur l'impératif de formation de cadres et d'unités militaires aux techniques particulières du maintien de la paix. 1500 militaires africains s'y préparent dans les écoles françaises et africaines. Dès l'inauguration de l'école de formation au maintien de la paix de Zambakro en Côte d'Ivoire, dans laquelle la France a investi plus de 16 MF l'an dernier, les stages ont débutés. L'ambition de l'école est de voir reconnue et sanctionnée la qualité de son enseignement par l'ONU dont le drapeau flotte aux côtés des drapeaux ivoirien et français. Cette ambition sera d'autant mieux satisfaite que l'école aura su accueillir indifféremment des stagiaires francophones, anglophones ou lusophones.

Mais la formation sous RECAMP, c'est aussi une réponse à des besoins ponctuels, par exemple la préparation d'exercices multinationaux. Ainsi, une quinzaine de Détachements d'Instruction Opérationnelle français ont participé à la préparation de divers contingents africains engagés dans l'exercice Guidimakha l'an dernier.

### L'ENTRAÎNEMENT DES FORCES AFRICAINES :

RECAMP, c'est aussi l'entraînement de forces multinationales africaines, lors d'exercices d'une certaine ampleur. Après l'exercice NANGBETO qui a rassemblé en février 1997 le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso et la France, l'exercice franco-africain de maintien de la paix " Guidimakha 98 " a ainsi rassemblé, au mois de février 1998, près de 3000 soldats africains et 500 militaires français, américains et britanniques à la frontière du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie.

Désormais, la France est disposée à participer à l'organisation tous les deux ans d'un exercice sous-régional de maintien de la paix en Afrique. Le prochain exercice d'envergure est planifié en l'an 2000 au Gabon.

Outre ces exercices auxquels elle participe directement, La France apporte son soutien à d'autres initiatives menées dans le même but : c'est ainsi qu'elle a apporté un soutien technique à l'exercice " KOMPIENGA 1998 " organisé par le TOGO avec 7 autres pays de la sous-région en avril 1998. Elle contribue aussi à l'exercice BLUE CRANE organisé en Afrique du Sud par la SADC.

### LA MISE EN PLACE DE MATERIELS :

Dans RECAMP, enfin, il y a la mise en place de matériels collectifs pour équiper des unités de maintien de la paix. Une capacité d'intervention rapide des forces africaines suppose, bien entendu, le regroupement des matériels et des équipements collectifs fournis par les donateurs et conservés en Etat de fonctionnement. Principalement des véhicules et, dans certains cas, au matériel médical de campagne. RECAMP dispose donc depuis janvier 98 de l'équipement d'un bataillon africain de maintien de la paix, soit une centaine de véhicules ainsi que les matériels d'un hôpital médico-chirurgical de campagne. Ce matériel, initialement stocké au sein des forces françaises à Dakar, a été utilisé au cours de l'exercice " Guidimakha 98 " et se trouve actuellement mis à la disposition de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA). A la fin de l'opération de la MINURCA, les matériels RECAMP engagés à Bangui seront rapatriés sur Dakar et remis à niveau. Un complément de matériel a aussi été envoyé en janvier à Dakar afin d'équiper un bataillon de PECOMOG dans le cadre de l'opération en Guinée Bissau et il est prévu de mettre en place le même type d'équipement à Libreville fin 1999 et à Djibouti en l'an 2000.

Outre ces considérations sur le programme RECAMP, la France apporte un soutien actif au Centre de prévention et de règlement des conflits (CPC) de l'OUA et au Centre du Caire de prévention des conflits et de formation au maintien de la paix.

## LES PAYS DE L'OCEAN INDIEN DANS LE CADRE DU CONCEPT RECAMP :

En prélude à des exercices (annuels depuis 1994) franco-malgaches à Mahanjanga, ouverts à des militaires de la région (Afrique du Sud, Botswana, Comores, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), un séminaire de « maintien de la paix » a eu lieu à Antsirabe du 9 au 16 mai 1999. Il visait à assurer une formation opérationnelle théorique autour des manœuvres du nom de code « Tulipe » (discussion du cadre géopolitique, présentation du processus décisionnel, mode de planification d'une opération interarmées et interalliés). La journée du 11 mai ayant par ailleurs été consacrée à la présentation du projet RECAMP en présence de l'ambassadeur Gabriel Regnaud de Bellescize. Ce dernier étant chargé, par le gouvernement français, d'une mission générale « d'animation, de coordination et de promotion » des initiatives françaises relatives au projet Recamp.

Des représentants de l'OUA, de la SADC et de la COI ont été invités à titre d'observateurs, tandis que des représentants des Etats-Unis et de la Grande Bretagne ont demandé à assister à la totalité du séminaire et à la manœuvre.

Ultérieurement le site RECAMP en Afrique de l'Est sera installé à DJIBOUTI pour 2002. Dans l'intervalle il est prévu d'associer les cadres des pays de l'océan Indien et de l'Afrique Australe, motivés par cette nouvelle forme de coopération, à tous les exercices et formations relevant de ce domaine.

## LES POSITIONS BRITANNIQUES ET AMERICAINES SUR LE CONCEPT :

Les britanniques se montrent très actifs sur le sujet, comme le prouvent les séminaires qu'ils ont initiés à ACCRA en novembre 1998, au Caire en janvier 1999 et l'atelier de travail sur les opérations de maintien de la paix qui s'est tenu à Harare fin janvier. Notre vision des choses est sensiblement différente, la défense des intérêts géopolitiques de chacun n'y est pas étrangère.

Comme la France la Grande Bretagne reconnaît le rôle essentiel de l'OUA dans la gestion des crises en Afrique. De même préconisent-ils une approche des problèmes au niveau des sous-régions. Mais les britanniques ne font aucune place à l'UE ou à l'UEO dans leur concept. De plus, ils préconisent bien sur une formation dans les écoles anglophones au Ghana ou au Zimbabwe. Il en va de même pour l'entraînement.

Les américains, quant à eux, ont déjà prévu plus de 3 Millions \$ pour le seul centre de résolution des crises qu'ils souhaitent voir implanté à Addis Abeba. Ils ont prévu d'équiper en premier lieu cette pièce maîtresse du dispositif. Par la suite ils espèrent bien vendre des matériels et participer à la formation du personnel, dans le domaine opérationnel ( envoi de DAMI), et dans ce nouveau domaine qu'est la « Médiation ».

## LE NOUVEAU CHAMP DE LA COOPERATION :

Jusqu'à une époque récente, le champ de la coopération militaire de la France restait confiné aux pays de l'Afrique francophone et à certains Etats lusophones (Angola, Mozambique). Cet espace vient d'être élargi à de nombreuses nations anglophones. En Afrique Australe et plus particulièrement sur la façade orientale de l'Afrique, les nouveaux pays du champ de l'assistance française comprennent l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, le Malawi, la Tanzanie et la Zambie. Actuellement, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et l'Angola possèdent un poste d'attaché militaire français. Malgré cet élargissement, les crédits de la mission militaire de coopération ont sensiblement diminué (739 millions de francs en 1997, contre 776 en 1996). Cette baisse s'est notamment traduite par un allègement des coopérants militaires français. En revanche, le niveau des aides destinées à la formation de stagiaires africains dans les établissements français demeure stable avec le budget annuel de 91,7 millions de francs. Signe de l'extension du champ traditionnel on constate pour la première fois, que plusieurs pays anglophones de l'Afrique Australe ont pu bénéficier de programmes d'instruction. Les écoles militaires françaises ont ainsi accueilli des cadres en provenance des Etats suivants : Afrique du Sud (3 stagiaires en 1997), Malawi (8 stagiaires en 1997), Zambie (3 stagiaires en 1997), Zimbabwe (1 stagiaire en 1997). L'expérience reconnue de la France dans certains secteurs spécifiques concerne notamment le service militaire adapté.

La visite au début de l'année 1997, d'autorités sud-africaines au régiment du service militaire adapté de la Réunion a mis en évidence la très bonne réputation de la France dans le domaine spécifique de l'instruction des jeunes. Le SMA n'est pas seulement associé à un concept militaire. Son action génère également, d'une part, des implications économiques en intégrant une frange de la jeunesse dans le développement d'une contrée et, d'autre part, des répercussions sociales en apportant une solution partielle à la lutte contre le chômage. Ce genre d'activité intéresse beaucoup de pays africains à la recherche d'une meilleure intégration de leurs armées dans la société civile et d'un processus rentable de mise sur pied de travaux indispensables au développement économique d'une nation. Une forme de service militaire adapté pourrait être ainsi introduite en Afrique du Sud en Angola et au Mozambique.

L'assistance en matériels constitue une autre composante importante de la coopération française. Sur ce chapitre le secteur le plus prometteur concerne les hélicoptères. Actuellement les hélicoptères de l'Aérospatiale équipent les armées de l'Afrique du Sud, du Malawi, du Zimbabwe, du Botswana. Le renforcement récent du bureau de l'Aérospatiale à Harare met en exergue la volonté de la France d'élargir le champ de son implantation dans le domaine aérospatial où les hélicoptères représentent le meilleur atout français pour gagner de nouveaux marchés. Actuellement la France forme des pilotes et des mécaniciens d'hélicoptères en provenance du Malawi, d'Angola, du Botswana et du Zimbabwe.

La coopération militaire avec l'Afrique Australe s'appuie principalement sur les domaines de la formation et des matériels. Ce champ d'activités a déclenché une dynamique de compétition entre certains pays et de nombreuses firmes. Dans cette mécanique mercantile, associée à la lutte d'influence que se livrent les pays occidentaux, les pôles d'attraction ne se limitent pas seulement au géant sud africain, toujours à la recherche d'un type d'armées, mais ils concernent les forces des nations lusophones en pleine réorganisation et celles des autres pays anglophones désireux de se doter d'équipements spécifiques. La France, élargissant son champ traditionnel d'action en Afrique, peut ainsi s'implanter dans cette région du globe et

faire profiter ainsi ses industriels des atouts qu'elle possède grâce à sa présence et son statut de nation riveraine de l'océan Indien.

## **CONCLUSION**

La France est à l'heure actuelle la seule nation occidentale possédant encore des territoires dans l'océan Indien et considérée, à ce titre, par les instances internationales et par les Etats de la zone comme un pays riverain.

Cependant ce sont moins les ressources potentielles de la ZEE française, qui permettent toutefois d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'économie de notre pays, que les liens économiques et les accords de coopération avec les pays riverains de la zone, qui permettront à la France d'assurer son avenir dans l'océan Indien.

La présence de notre pays dans l'océan Indien n'est pas agressive, mais contribue au contraire à réduire les tensions qui peuvent y apparaître. Elle est en effet un facteur d'équilibre puisque notre politique vise à prévenir la déstabilisation politique des Etats liés par des accords de défense et, de façon plus large, à prendre part au développement économique et social de la zone sud. Les atouts de la France y sont, comme nous l'avons vu de premier ordre :

D'abord l'ancienneté, la permanence et la dispersion de son implantation dans cette zone.

La multiplication des accords de coopération et éventuellement de défense, qu'elle a su passer ou renouveler avec ses anciens territoires, devenus de nouveaux Etats indépendants.

Le rôle économique et monétaire, mais aussi social ou simplement humanitaire joué dans la zone.

La diffusion et la vivacité de la langue française dans cette partie du monde.

Ainsi, à condition de profiter de ses capacités et atouts régionaux, de renforcer, par une politique étrangère plus dynamique, son rayonnement dans la zone, la France, puissance riveraine à part entière et moteur des échanges économiques de la zone, ne risquerait plus alors de voir sa place contestée. Elément moteur de l'Union Européenne, ses facilités portuaires, sa connaissance du milieu et la mise à disposition de son expérience régionale, permettraient à l'Europe, future puissance politique mondiale, de rayonner également dans cette partie du monde. Tout en participant alors au contrôle de ces flux et voies d'approvisionnement en matières premières, l'Union Européenne pourrait, si elle en manifeste la volonté, offrir une alternative culturelle, économique et militaire à l'hégémonie américaine.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

### **Discours et documents divers :**

Discours du ministre des affaires étrangères aux futurs attachés de défense en Océan Indien – Ecole militaire – juin 1998.

La nouvelle coopération militaire franco-africaine, exposé du général JP Raffenne au CSIS – 4 juin 1999.

Intervention de Charles Josselin, Ouverture de la 13 session internationale Afrique-Madagascar de l'IHEDN – 14 juin 1999.

### **Articles de presses :**

Djibouti, point d'appui de la stratégie militaire française – le Monde Diplomatique – juillet 1987.

La puissance économique et nucléaire de l'Inde – Stratégies – Le libre journal – N°59 du 10 février 1995.

La prospection des ressources minérales des fonds marins dans l'océan indien. - Revue maritime 1993 - Contre-amiral(2S) H. Labrousse.

L'Afrique du Sud est-elle encore un enjeu stratégique ? - Commissaire principal Lemaitre – Tribune du CID – avril 1995.

La Marine nationale dans l'Océan Indien. Présence et coopération avec les états riverains – cols bleus – 2347 – 13 avril 1996.

Espaces maritimes français dans le sud de l'océan Indien – cols bleus – 2348 – juin 1996.

Veillée d'armes en mer rouge – le Monde Diplomatique – Juin 1996.

Australia's navy at the southern crossroads – Janes's Navy International – Avril 1996.

La défense australienne- le courroux du kangourou, l'informateur de la quinzaine – 5 juin 1996.

The Australian Defense Force, by Ian Wing, N°148 d'octobre 1998.

Une analyse de la perception australienne sur la politique de sécurité régionale – Asian defense – N°8 d'août 1996.

Investissements portuaires en Inde – journal de la marine marchande – 1100 – vendredi 16 mai 1997.

L'océan indien en mouvement : gros plans sur les évolutions régionales – Marchés tropicaux – 2315 – 6 novembre 1998.

Conversion musclée à la Realpolitik par Hein Marais – le Monde Diplomatique – Mars 1999.

Lettre de l'océan Indien N°852 – 3 avril 1999 ; N°855 – 24 avril 1999 ; N°856 – 8 mai 1999 ; N°861 – 12 juin 1999 ; N°862 – 19 juin 1999 ; N°877 – 30 octobre 1999 ;

### **Dossiers :**

La coopération militaire avec l'Afrique Australe, Michel Klen – Afrique contemporaine – 4 trimestre 1997.

124 Session de l'IHEDN du 26 janvier au 3 février 1996 – La Réunion.

L'Afrique du Sud... Quel avenir ? – L'Afrique Réelle – N°19-20 – 1998.

Concept RECAMP, Etat major des Armées 781/DEF/EMP.1/NP du 17 juillet 1998.  
L'Inde en mouvement : une chance à saisir pour la France, Jacques Chaumont – compte rendu du sénat n°476 du 30 juin 1999.

**Sites Internet :**

<http://nt.oneworld.nl/euforic> SADC : les difficultés de l'intégration régionale.  
<http://www.monde-diplomatique.fr/> Les nouveaux acteurs du secteur minier africain – François Misser.  
<http://www.oneworld.org/ecdpm/> L'avenir de la COI : réflexion stratégique sur la coopération régionale.

**Livres :**

L'océan Indien : un enjeu pour l'occident, Hélène Mazeran, PUF.  
Le jeu des grandes puissances dans l'océan Indien, Raoul Delcorde, l'Harmattan.  
Economie maritime et géostratégie des océans, A Vigarié, Paradigme.  
Géopolitique et géostratégie dans l'hémisphère sud, Pierre Maurice et Olivier Gohin, Université de la Réunion.  
Les îles du sud-ouest de l'océan Indien et la France de 1815 à nos jours, Edmond Maestri, l'Harmattan.  
Géostratégie de l'océan Indien, Hervé Couteau-Bégarie, economica.  
Histoire de l'océan indien, Toussaint, PUF.